

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine

(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES : Nantes 120.71, Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes 10, Rue de Bel-Air, Rennes 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens 10, Rue de Bel-Air. — NANTES

« LA VOIX DES TRAVAILLEURS » DE BRETAGNE ET DE L'OUEST offre à tous ses lecteurs ses vœux les meilleurs pour 1935

NOEL, MINUIT

La cloche va tinter dans la nuit noire. Les croyants vont partir pour la messe de minuit. D'autres s'efforceront de s'amuser jusqu'à l'aube. Je pense à ceux qui n'auront pas de Noël, aux chômeurs qui se couchent fêtés pour économiser le charbon, aux enfants pauvres qui ne savent pas ce que c'est que de mettre leurs souliers, toujours percés, devant l'âtre, toujours vides ; à tous ceux qui ont faim, qui ont froid, qui ont peur.

Is sont des millions. Je demande aux riches, aux demi-riches, aux pas riches de tout de se souvenir des pauvres. Certains nous ont reproché, parfois, d'être trop âpres, ou trop violents, ou trop exigeants, quand nous parlions du peuple. Nous sommes la nuit de Noël : qu'ils songent à la misère, c'est l'instant ou jamais.

Aujourd'hui comme il y a deux mille ans, des enfants misérables grelottent et pleurent dans la nuit longue. Aujourd'hui comme il y a deux mille ans, la détresse des malheureux crie vers le ciel avec l'espoir d'y trouver la tendresse qu'elle n'a pas trouvée sur la terre. Aujourd'hui comme il y a deux mille ans, dans le froid et la faim, des hommes vont mourir.

Que ceux qui ont compris, vu et senti, cela, nous condamnent, s'ils l'osent. Et silence, aux autres. Pour nous, la pensée de cette éternelle nation des pauvres ne nous quittera pas un seul instant, jusqu'à la fin. La présence de l'universel malheur nous battra toujours au cœur tant que nous vivrons. Tant pis pour les pharisiens et tant pis pour les aveugles ! S'il faut choisir, c'est choisi : nous avons préféré ceux qui souffrent, ceux qui se taisent, ceux qui n'ont rien.

L'intérêt de ces petits est et restera notre pensée dominante. Lâcher leur défense serait trahir. Ceux qui nous reprochent nos « folies », nos « imprudences » et le reste, rentrent en eux-mêmes et s'ils ont quelque sens de la justice, qu'ils nous rendent grâce pour ce que nous n'avons pas consenti à abandonner l'immense troupeau délaissé par les autres.

Au-dessus de l'étable, l'étoile à lui et son éclat traverse les temps. Mais tous n'ont pas vu la voie ni la suivre. L'heure n'est pas trop tardive : ceux qui ont du cœur peuvent encore le prouver ; ceux qui haïssent l'iniquité peuvent encore s'enrôler contre elle. Nous vivons dans l'injustice, quelques-uns vivent de l'injustice. Et beaucoup en meurent lentement. C'est assez, c'est trop. Ce Noël joyeux que nous fêtons parmi les nôtres nous commande d'en finir avec les Noëls du malheur.

Dans la brume de décembre, riches et pauvres ont de la peine à s'entrevoir. La nuit sacrée, tous les voiles se déchirent. Il faut que les riches comprennent la leçon qui leur vient des pauvres. Que s'ils ne comprennent pas, la malédiction des Ecritures soit sur eux. Mais que s'ils comprennent, un peu de la dignité des pauvres les berce en sa douceur.

« L'Aube ». Georges BIDAULT.

N'achetons pas le Dimanche

Nous avons été heureux de lire dans la presse l'appel suivant, adressé au public par l'Union Féminine Civique et Sociale à la veille des Fêtes de Noël et du Nouvel An : « Vous tous, travailleurs manuels ou intellectuels, qui jouissez le dimanche du repos en famille, avez-vous pensé à d'autres travailleurs comme vous, privés de cette joie ?

« Dans toute la mesure de nos possibilités, évitons aux autres le travail du dimanche quand un service public indispensable ne l'exige pas ;

« N'attendons pas les derniers jours de décembre pour préparer les arbres de Noël et acheter les cadeaux du Jour de l'An. En nous y prenant plus tôt, nous éviterons aux employés le surmenage de fin d'année, nous éviterons d'être accablés à acheter le dimanche faute de prévoyance.

« Si les magasins constatent qu'ils n'ont pas d'acheteurs le dimanche, ils s'abstiendront d'ouvrir ».

L'allocution de Noël de Pie XI

« Paix ! Paix ! Paix ! »

Dans son allocution prononcée devant le Collège des Cardinaux, en réponse aux souhaits de Noël qui lui avaient été adressés par les hauts dignitaires de l'Église, le Saint-Père a déclaré notamment :

« En cette époque de folles exaltations de nationalisme et de racisme, il est bon de rappeler, comme l'a dit Cicéron lui-même, que ce n'est pas la loi qui fait la justice, mais la justice qui fait la vraie loi.

« Il n'est pas jusqu'à de grandes rumeurs de guerre qui ne déferlent, ou du moins des bruits d'armements jetant le désarroi parmi les peuples. Jamais le cantique de Noël n'a eu plus de raison de retentir : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

« D'aucuns, tout répétant l'adage antique : « Si vis pacem par bellum », voyant dans ces préparatifs de guerre et dans ces armements une préparation et une garantie de la paix.

« Nous voudrions le croire, car le contraire serait vraiment trop horrible. Et si, par impossible, il était au monde des peuples victimes de la manie du suicide ou possédés d'une folie homicide, nous répéterions à leur égard l'adjuration du roi-prophète « Dissipa gentes que bella volunt ».

« Nous, du moins, nous prions pour la paix. Nous la voulons. Nous la bénissons. Et nos souhaits se résument dans cette parole sacrée : « Paix ! Paix ! Paix ! »

Chez les Fonctionnaires

Sur l'initiative de l'Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires, une réunion de fonctionnaires appartenant aux diverses administrations de la Région Parisienne s'est tenue, 5, rue Cadet, le 30 novembre, sous la présidence de Zirnheld, Président de la C.F.T.C.

Au cours de cette réunion, M. Zirnheld, Président de la C.F.T.C., a exposé tout d'abord l'importance et l'actualité de la question du statut des fonctionnaires vis-à-vis du droit syndical et il montra que celui-ci n'implique pas forcément l'usage de la grève qui doit être, selon eux, remplacé par une juridiction professionnelle.

Péres, Secrétaire général adjoint de la C.F.T.C., résuma ensuite les travaux déjà accomplis par une Commission qui, composée de représentants des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires et de juristes-consultes, étudie dans le détail les dispositions essentielles d'un projet de Statut pour les fonctionnaires. Ces dispositions font l'objet de quatre paragraphes principaux :

- 1. Le droit d'association ; 2. La magistrature des conflits ; 3. L'ensemble des conditions de travail ; 4. Le citoyen dans le fonctionnaire.

A la suite de ces deux exposés, une discussion, tout à la fois courtoise et animée s'engagea, qui permit de constater l'unanimité des vues.

Jules Zirnheld, avec son éloquence coutumière, tira les conclusions de cette très intéressante réunion qui a prouvé aux auditeurs le sérieux des travaux entrepris par les Syndicats chrétiens de Fonctionnaires sur une question dont l'acuité n'a pas besoin d'être soulignée et qui est, par là même, un gage de succès pour le jeune mouvement.

Sois Social

Sois prêt à mieux comprendre la souffrance d'autrui. Sois prêt à te pencher un peu sur ceux qui sont malheureux, même si cela doit te coûter.

Va vers les inconnus qui te semblent de condition inférieure à la tienne, avec le désir de les comprendre, afin de les mieux juger. Applique-toi à sentir qu'ils ont un idéal et une façon de concevoir la vie, le monde et les choses, différente de la tienne. En résumé, supplée par tes facultés à ce qui leur manque, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue éducation.

Voilà un but, un beau, tu auras sans doute des déceptions, mais tu ne te décourageras pas, car tu agiras par amour du bien et de la justice.

Repos dominical

Comme on le sait, les organisations patronales ont voulu faire réformer l'article 44 (fêtes locales) du Livre II du Code du Travail. Nous avons bataillé ferme pour nous opposer à cette malfection. L'inqualifiable complaisance des Pouvoirs publics a réussi à faire voter le texte par la Chambre des Députés en plein milieu de la loi de Finances, dans la nuit du lundi 3 décembre. Malgré l'intervention de M. François Saint-Maur reprenant l'amendement qu'il avait fait précédemment, adopter par le Sénat, cette dernière Assemblée, le mardi 18 décembre, a fait sien le texte de la Chambre qui prend ainsi force de loi.

L'article 44 du Livre II du Code du Travail est donc modifié comme suit : (On remarquera que les mots « fêtes locales » ont complètement disparu.)

« Dans les établissements de commerce de détail ou le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos pourra être supprimé les dimanches qui seront désignés, pour chaque commerce de détail, par un arrêté municipal — ou préfectoral, s'il s'agit de Paris — pris après avis des organisations d'employeurs et d'employés intéressés. Le nombre de ces dimanches ne pourra pas excéder trois par an.

« Chaque salarié ainsi privé du repos du dimanche doit bénéficier d'un repos compensatoire et d'une majoration de salaire pour ce jour de travail exceptionnel égal à la valeur d'un trentième de son traitement mensuel ou à la valeur d'une journée de travail si l'intéressé est payé à la journée. L'arrêté municipal ou préfectoral s'il s'agit de Paris) déterminera les conditions dans lesquelles ce repos sera accordé, soit collectivement, soit par roulement, dans une période qui ne pourra excéder la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos. Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensatoire sera donné le jour de cette fête. »

La Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'employés a adressé à M. François Saint-Maur la lettre de remerciements ci-après :

21 décembre 1934. M. François-Saint-Maur, Sénateur de la Loire-Inférieure, 97, boulevard Raspail, Paris (6^e). Monsieur le Sénateur, Au nom de notre Bureau fédéral, je suis heureux de vous prier de trouver de très chaleureuses félicitations pour la défense, si brillante et si remarquablement motivée, de la cause du repos dominical que vous avez bien voulu, sur notre demande, accepter de soutenir.

Il était certainement impossible de présenter avec plus de force et d'exactitude la thèse d'une véritable compensation aux dérogations accordées. Votre généreuse amitié, témoignée de façon si éclatante, nous console au

Le Congrès des Syndicats Chrétiens de marins

La Fédération française des syndicats professionnels de marins (C.F.T.C.) a tenu, à St-Malo, les 15 et 16 décembre, son Assemblée générale. M. Jean Péres, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C., y assistait. Par ailleurs, plusieurs représentants de la Fédération des pêcheurs de l'Océan, dont M. Firmin Tristan, président de cette organisation, étaient présents.

M. Ernest Lamort, secrétaire de la Fédération des Syndicats professionnels, exposa, tout d'abord, la grande détresse des marins et la nécessité de leur organisation, qui soutiennent leurs légitimes intérêts. M. Lamort indiqua qu'il existait trois fédérations de marins et qu'il serait du plus haut intérêt, puisque ces fédérations sont de mêmes tendances, qu'elles s'unissent pour former « le bloc des pêcheurs ». M. Firmin Tristan ayant fait une déclaration similaire, les délégués élurent immédiatement le bureau provisoire d'une « Entente interfédérale ». M. F. Tristan fut nommé président et M. E. Lamort, secrétaire général, trésorier.

Au cours de la séance de clôture du congrès, le 16 décembre, MM. Lebaigue (Camaret), Lamort et Péres, prirent la parole.

Ces manifestations sont non seulement encourageantes pour les Syndicats Chrétiens de marins, dont l'action apparaît à sa juste valeur, mais encore elles donnent aux marins pêcheurs de France, dont le sort est si piteux, acte, de bonnes raisons d'espérer dans l'avenir.

tant qu'il se peut, et de faire possible complaisance des Pouvoirs Publics pour ce que nous ne craignons pas d'appeler les puissances d'argent, et de l'approbation donnée à cette complaisance par la majorité de la Haute-Assemblée.

Je vous prie, Monsieur le Sénateur, de trouver ici, avec l'expression de notre profonde reconnaissance, celle de mes sentiments les plus respectueux et cordialement dévoués, L'Union Nantaise, de son côté, n'a pas manqué d'adresser au digne Sénateur de la Loire-Inférieure, l'expression de sa vive gratitude en cette nouvelle circonstance.

Certaine grande maison de Nantes, sur des ordres reçus de Paris, a voulu profiter de cette nouvelle loi pour demander au Maire de prendre un arrêté autorisant l'ouverture des magasins les dimanches précédant Noël et le Nouvel An.

Conseillés, nous nous y sommes catégoriquement opposés. Et les magasins sont restés fermés. Nous avons été heureux d'apprendre que d'autres importantes maisons de Nantes avaient, de leur côté, refusé de suivre lesdits dirigeants trop zélés de la filiale de Paris.

Mais... ne cessons pas de veiller.

Victoires Prud'homales

A PAU

Commerce, 1^{re} catégorie Faure (CFTC) : 1^{er} tour, 181 voix ELU. Mailles (CGT) : 1^{er} tour, 95 voix.

2^e catégorie Butel (CFTC) : 1^{er} tour, 21 voix ; Laque (CGT) : 1^{er} tour, 31 voix ELU.

Industrie, 1^{re} catégorie Griffoul (CFTC) : 1^{er} tour, 63 voix ; Cabanne (CFTC) : 1^{er} tour, 65 voix ; Olivier (CGT) : 1^{er} tour, 107 voix ELU ; Bordeleat (CGT) : 1^{er} tour, 105 voix ELU.

2^e catégorie Peseq (CFTC) : 1^{er} tour, 100 voix ; Alliez (CGT) : 1^{er} tour, 152 voix ELU.

3^e catégorie Groult (CFTC) : 1^{er} tour, 97 voix ; 2^e tour, 121 voix ELU. Audran (CFTC) : 1^{er} tour, 97 voix ; 2^e tour, 119 voix ELU.

Baure (CGT) : 1^{er} tour, 54 voix ; 2^e tour, 84 voix. Mandot (CGT) : 1^{er} tour, 55 voix ; 2^e tour, 82 voix.

Torne : 1^{er} tour, 7 voix. Nous détenions déjà le siège de la 1^{re} catégorie de la section du commerce. Nous gagnons deux sièges, enlevés à la C.G.T., dans la 3^e catégorie de l'Industrie.

Il est intéressant de constater que l'addition des voix obtenues donne la majorité à la C.F.T.C., puisque nos candidats ont recueilli 670 suffrages (488 électeurs), contre 656 à la C.G.T. (469 électeurs). Nos amis détiennent maintenant 4 sièges au Conseil de Prud'hommes contre 6 à la C.G.T.

A CHERBOURG

Commerce, 1^{re} catégorie Passilly (CFTC) : 6^e s. sans concurrent. 2^e tour, 93 voix ELU.

Industrie, 1^{re} catégorie Giot (CFTC), c. s. sans concurrent. 1^{er} tour, 26 voix ELU.

2^e catégorie Lecœur (CFTC) : 1^{er} tour, 16 voix ; 2^e tour, 23 voix ELU. Gouhier (CGT), c. s. : 1^{er} tour, 19 voix ; 2^e tour, 15 voix.

3^e catégorie Brebteville (CFTC) : 1^{er} tour, 17 voix ; 2^e tour, 26 voix ELU. X... (CGT), c. s. : 1^{er} tour, 13 voix ; 2^e tour, 8 voix.

4^e catégorie Coquoïn (CFTC) : 1^{er} tour, 29 voix ; 2^e tour, 42 voix ELU. Voin (CGT), c. s. : 1^{er} tour, 25 voix ; 2^e tour, 21 voix.

Tous les candidats de la C.F.T.C. ont donc été élus, trois conseillers sortants de la C.G.T. étant battus. Dans l'ensemble, nous recueillons plus des trois quarts des suffrages exprimés. Après ces élections triomphales, nos amis détiennent 9 sièges au Conseil des Prud'hommes de Cherbourg, contre 3 à la C.G.T.

Centre National des Voyageurs et Représentants de Commerce et d'Industrie

AVIS IMPORTANT

Taux de la déduction forfaitaire à effectuer du chef des frais professionnels pour l'établissement de l'impôt sur les traitements et salaires dû par les voyageurs, représentants et placiers.

Le Ministre des Finances, Vu l'article 64, dernier alinéa, de la codification annexée au décret du 20 juillet 1934 portant réforme fiscale en matière d'impôts cédulaires, de taxes, accessoires et d'impôt général sur le revenu,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne les voyageurs, représentants et placiers de commerce et d'industrie, le taux de la déduction forfaitaire à effectuer du chef des frais professionnels, pour l'assiette de l'impôt sur les traitements et salaires, est fixé à 40 % du revenu brut, y compris, s'il y a lieu, les indemnités particulières allouées aux intéressés à titre de frais de route.

Toutefois, les voyageurs, représentants et placiers de commerce et d'industrie qui exercent leur profession dans des conditions entraînant un pourcentage de frais nettement plus élevé pourront obtenir la déduction du montant de leurs frais réels à condition d'en justifier.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Française. Fait à Paris, le 28 décembre 1934. Germain MARTIN.

La Crise dans le Textile

Les délégués des Syndicats chrétiens chez le Ministre du Travail

Le 31 octobre, nos délégués avaient eu une entrevue avec M. Marquet, ministre du Travail et lui avaient remis la lettre suivante :

« La situation de plus en plus critique de l'industrie textile est connue de notre Fédération, qui a consacré à ce problème, des enquêtes et plusieurs congrès.

« Nous estimons que les syndicats ouvriers sont qualifiés pour donner une opinion sur cette situation en tenant compte que les intérêts ouvriers s'y trouvent impliqués tout autant que les intérêts patronaux, et que, sous plusieurs aspects, les solutions qui peuvent être envisagées s'appliquent aux conditions mêmes du travail.

« L'industrie textile est outillée en vue de l'exportation. Une reprise importante d'activité ne peut être obtenue que par des échanges commerciaux plus favorables. Il convient de viser ainsi au développement du pouvoir d'achat des masses, tant en France que dans les colonies, ce qui aurait des conséquences immédiates sur la consommation des objets textiles.

« La Fédération française des syndicats professionnels démet le vœu que cette politique économique et commerciale retienne toute l'attention du gouvernement.

Réglementer la production

« Un grand nombre de syndicats patronaux textiles préconisent une réduction généralisée des heures de travail et l'application des quarante heures avant la loi, ou même une durée de travail plus réduite encore.

« Les organisations patronales s'appuient en cela sur le fait que l'outillage textile est devenu à jamais trop important, et la main-d'œuvre trop nombreuse. Cette limitation des heures de travail qui aurait forcément ainsi un caractère définitif soulève des problèmes concernant les salaires, les allocations familiales, les assurances sociales, pour lesquels une entente entre les syndicats patronaux et ouvriers nous apparaît indispensable.

Supprimer les équipes

« Dès à présent, toutefois, la suppression du régime des doubles équipes dans l'ensemble du textile et de la triple équipe dans les peignages, peut être réalisée au plus tôt. Cette suppression répondrait aux demandes des syndicats ouvriers, aux vœux du Conseil supérieur du travail, et à la proposition de loi Reille-Soult. Nous savons aussi que la très grande majorité des industriels est acquiescente à cette suppression.

(Lire la suite en 6^e page).

Sténo-Gazette

M. P.-E. Flamin a annoncé, pour la rentrée parlementaire, le dépôt de projets de lois qui tendront à imposer aux industries en crise une certaine réglementation. Ce sera, semble-t-il, sous l'aspect d'une discipline corporative, élaborée par les groupements professionnels eux-mêmes, avec la sanction des pouvoirs publics, formule qui a toujours été celle de la C.F.T.C.

Les journaux ont publié un cliché représentant, au Salon des Echanges, l'échange d'un tableau de femme nue contre... un porc!... Simple coïncidence?

Les jeunes chômeurs du monde entier, sous l'auspice de la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens, va adresser à la Conférence Internationale du Travail, à Genève, une pétition tendant d'une part à obtenir un appui moral et matériel des Pouvoirs Publics, et présentant, d'autre part, des remèdes permettant la résorption du chômage des Jeunes.

Lisons l'Almanach de Peuple de France, populaire, religieux, social, familial, éducatif. Aux Editions Spes. L'ex. 2 fr. ; 10 ex. 14 fr. 50 ; 20 ex. 26 fr. ; 50 ex. 57 fr. ; 100 ex. 107 fr., franco.

La Chambre Syndicale des Confectionneurs en gros de Lille ayant dénoncé le contrat de Travail et voulu imposer de nouvelles conditions considérablement inférieures, plus de 2.000 ouvriers se sont mis en grève.

Avez-vous lu « Un demi-siècle d'Action Syndicale », le numéro spécial de la Vie Catholique, sur le Socialisme Chrétien, paru le 17 novembre 1934? Non? Alors vous n'êtes pas de vrais syndicalistes chrétiens.

La grève du Textile roumain nous a révélé l'existence, en France de salaires « japonais » : 60, 80, 100 francs par quinzaine. Et l'on voudrait encore les réduire de 12 %. Quand donc aurons-nous une véritable organisation professionnelle et économique?

Le krach Citroën met près de 20.000 ouvriers sur le pavé.

Au Conseil Général des Cheminots (C. F. T. C.)

ORDRE DU JOUR DE CLÔTURE

Le Conseil de la Fédération des Cheminots de France (C. F. T. C.), réuni à Paris, 5, rue Cadet, Après avoir entendu l'exposé du Bureau fédéral sur les questions de l'ordre du jour :

— Proteste à nouveau contre l'amputation arbitraire du salaire minimum vital des cheminots ; — S'élève contre toute mesure qui, sous prétexte de réorganisation, tendrait à imposer de nouveaux sacrifices au personnel ; — Se prononce énergiquement contre la ratification du décret-loi du 19 avril concernant le régime des retraites ;

— Réclame la collaboration du personnel, par la voie de ses organisations syndicales, à toutes les délibérations sur la coordination du rail et de la route. Constatant que de multiples atteintes sont portées aux lois sociales,

Il proclame que nulle solution violant la justice et obliant le respect de la personne humaine ne peut être une solution durable. Proteste contre le morcellement des chemins de fer de ceinture et exprime le vœu que tous les droits acquis par les agents de ce réseau soient scrupuleusement respectés.

— Enregistre l'échec des nouvelles tentatives d'unité syndicale, constate d'autre part les résultats de l'initiative de la Fédération en vue de susciter une entente interfédérale entre toutes les organisations syndicales nationales de cheminots et donne mandat au Bureau fédéral d'intensifier l'action engagée dans ce sens.

PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ.

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens

Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la

CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure



Nos enfants ont de la chance d'avoir eu des jouets à Noël encore cette année. Oui, combien d'autres pauvres gosses n'ont rien, du fait que leur père n'a pas de travail. Même pas à manger à leur faim ! Ça n'existerait tout de même pas à ce degré, toute cette misère, si la profession avait été organisée. Et si elle avait eu voix au chapitre dans l'organisation économique. Il n'y a que par les Syndicats qu'on y arrivera. Oui, amenons à nos Syndicats Chrétiens le plus de camarades possible. Tiens, pour ma part, je veux en amener au moins un par mois.

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Bonne Année

Bonne Année! souhait agréable aux oreilles et qui, partant de cœurs sincères, doit contribuer au bonheur de ceux à qui il est adressé.

Il n'y a pas de doute que dans la mesure où le bien est voulu, il se réalise. Dans la mesure où le mal est conçu, il accumule ses ruines. Pourquoi faut-il que, si souvent, les forces du mal semblent dominer?

Nous pourrions disserter longuement sur ce sujet, mais ce n'est pas aujourd'hui le but de notre entretien. Nous voulons seulement envisager la situation particulière qui nous est faite et essayer de contribuer de toutes nos forces à rendre bonne l'année qui commence.

La crise qui nous étreint, a bouleversé bien des projets, enlevé des illusions, et fait comprendre qu'on doit revenir à une sage conception de l'organisation économique.

Ces changements ne se produisent pas sans heurts et, malheureusement, les travailleurs en sont toujours les premières victimes.

Il faut donc rechercher les moyens de remédier à la gravité de cet état et il apparaît bien que les travailleurs ne pourront se faire entendre que s'ils sont groupés, en nombre imposant dans les Syndicats.

Quoique de puissantes organisations de ce genre existent, il nous faut bien constater que le nombre des syndiqués est loin de correspondre au nombre des travailleurs. Il y a donc là un vaste champ à défricher, où nos camarades, voudront s'employer avec ardeur.

L'apostolat individuel est toujours le meilleur moyen de propagande et nous ne saurions trop le recommander.

Cherchons aussi à répandre davantage notre journal *La Voix des Travailleurs*.

Trouvons-lui des abonnements de soutien à 10 francs par an. Recherchons-lui de la publicité (si vous avez égaré les tarifs, réclamez-les au Secrétaire de l'Union Régionale, qui se fera un plaisir de vous les envoyer).

Ingénions-nous à accroître sans cesse le nombre de nos adhérents et à faire surgir de nouveaux syndicats.

Dans l'ensemble, l'année qui vient de se terminer a marqué des progrès constants pour nos organisations.

Si, dans certains endroits, des camarades ont dû, par suite de circonstances particulières, ralentir leur action publique, ils en ont profité pour s'organiser solidement, afin de bondir plus sûrement, l'heure venue.

Nous avons donc toutes raisons d'espérer, et de croire en cette nouvelle année, nous pourrions contribuer fortement à ramener dans les familles la Paix et la Prospérité.

Courage donc, et en avant!

C. PICOUX, Président de l'U. R.

La question n'est pas de savoir s'il y aura ou non des Syndicats, mais s'ils seront chrétiens ou socialistes.

RENNES

La Réunion du Conseil de l'U. R.

QUELQUES DECISIONS

Nous avons donné dans le dernier numéro de *« La Voix des Travailleurs »* le compte-rendu de la réunion au Conseil de l'U. R., qui s'est tenue le 2 décembre dernier.

Nous voudrions aujourd'hui apporter quelques précisions au sujet des décisions qui y ont été prises.

L'activité syndicale. — Si les résultats enregistrés sont des plus encourageants, il n'est pas douteux qu'ils auraient été davantage si tous les Syndicats avaient pris soin de nous rendre compte de leur activité.

Ils en prendront note pour l'avenir afin que le rapport moral qui sera présenté au prochain congrès reflète exactement la physionomie de l'U. R.

Situation financière. — Celle-ci nous l'avons dit, est satisfaisante. Sans doute, le journal est-il une lourde charge, mais il l'allège.

Il nous rendra de grands services que nous pouvons bien faire pour lui quelques sacrifices. Les Syndicats rechercheront donc des abonnements de soutien à 10 francs, des abonnements de propagande à 5 francs, sans oublier la publicité.

Action professionnelle et propagande. — Si le Syndicat n'est pas exclusivement une machine à revendiquer, il n'en reste pas moins que, grâce à lui, les travailleurs possèdent un des plus sûrs moyens d'obtenir une meilleure application des lois sociales et

peuvent plus efficacement défendre leurs intérêts trop souvent menacés. Nos amis continueront donc sans répit cette action professionnelle, qui leur permettra de contribuer à améliorer le sort de leurs camarades de travail.

En ce qui concerne la propagande, elle doit encore s'intensifier. Des journées d'études, des réunions de propagande, seront organisées aussi fréquemment que possible et s'attachant au besoin à des localités voisines, à l'exemple de nos amis du Morbihan qui viennent de constituer une Union Départementale en vue de mieux coordonner leurs efforts.

Le Bureau de l'U. R. devra toutefois être mis au courant des diverses projets élaborés par les syndicats.

Caisse Confédérale et Défense professionnelle. — Le principe en étant admis, c'est de l'adhésion qu'il s'agit maintenant.

Tous les syndicats feront donc le nécessaire pour faire parvenir leur réponse affirmative à la C. F. T. C., ainsi qu'il leur a été demandé.

Le prochain Congrès de l'U. R. — Le Conseil n'ayant pu fixer le lieu du Congrès de 1935, le Bureau a été chargé de faire le nécessaire.

Certaines réponses lui manquent encore aujourd'hui. Les Syndicats seront donc avisés ultérieurement et aussitôt que possible.

Le Journal. — Il est enfin rappelé aux Syndicats qu'ils doivent adresser pour le 28 de chaque mois, le compte-rendu de leur activité pour être inséré dans le journal.

Il importe, en effet, que nous produisions à nos amis, comme à nos adversaires, l'utilité et la nécessité de nos organisations syndicales.

Avis aux Camarades Cheminots de l'Etat

COTISATION DE JANVIER

Nous rappelons qu'en vertu de la décision prise au Congrès de Rennes (mars 1934), la cotisation du mois de janvier est fixée à 5 francs.

Vous avez compris, tout particulièrement à la lecture de notre « Cheminot » du mois de décembre, quelle était l'action menée par notre Fédération; par les revendications présentées à la Direction de l'Etat, vous voyez l'importance des questions générales qui sont posées.

Sur le plan d'organisation et de défense professionnelle, nous ne craignons aucune comparaison. Lisez les autres Organes syndicaux, comparez-les avec notre « Cheminot de France »

ce; votre conclusion sera — si vous jugez en toute liberté — que nos idées syndicales sont les vôtres.

Alors, au commencement de 1935, adressez votre adhésion à la Fédération des Cheminots de France, 5, rue Cadet, Paris (9e).

SYNDICAT DU LIVRE

Le Syndicat du Livre a été inscrit sur trois-quarts de page de la revue *« La Voix des Travailleurs »*. Cette documentation étant fort intéressante, le Syndicat Professionnel du Livre de Rennes (C.F.T.C.) agit de son devoir de protester contre les inexactitudes émises dans cet article, et de rétablir par une documentation complémentaire précise, la véritable technique professionnelle de cette branche du Livre, réalisant de ce fait le point le plus essentiel du programme du Syndicalisme Chrétien: la collaboration mutuelle et confiante.

Un premier point, rétabli de toute nécessité, est la présence de femmes à la conduite des machines linotypiques ou similaires. Nous ne pouvons nier que ce fait regrettable existe, ayant été inévitablement amplifié durant la guerre et les années suivantes immédiates; mais nous devons souligner que les divers groupements de défense professionnelle se sont toujours élevés contre cette tolérance.

Il ne faut pas oublier, en effet, que cette profession est exercée de jour comme de nuit, et que les professionnels savent qu'un jour venant, ils peuvent être astreints à passer d'un service à l'autre. Comme le travail de nuit est incompatible avec la constitution féminine, les groupements professionnels, après plusieurs tentatives, ont réussi à faire admettre ce point de vue aux directeurs des Ecoles de formation d'opérateurs linotypistes; et notamment par l'Ecole de la Société Linotype Française, 52, rue Servan, à Paris, citée dans l'article en cause.

Assemblée générale

Le dimanche 27 janvier 1934, à 10 heures précises, en la Maison des Syndicats Professionnels, 7, rue de Corbin, aura lieu une Assemblée générale ordinaire, avec l'ordre du jour suivant:

1. Allocation du Président;
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée;
3. Lecture et approbation du rapport moral et financier de 1934;
4. Concours des apprentis;
5. Renouvellement du tiers sortant du Conseil Syndical;
6. Examen de la situation;
7. Propositions du Conseil Syndical (statuts, caisse de résistance);
8. Questions diverses.

Action

Le Conseil Syndical, ayant été saisi d'une demande de protestation relative à l'information technique parue dans le numéro de novembre 1934 d'une revue distribuée mensuellement sur la place de Rennes, a remis à l'éditeur, au cours d'une entrevue courtoise, une protestation écrite sous forme de complément d'information.

Cette-ci, adressée au gérant de la Revue, lequel réside dans le Puy-de-Dôme en chef, fut de ce fait portée à la connaissance de l'éditeur, qui reconnut le bien-fondé de cette démarche, nous assura d'une rectification avec envoi d'un numéro justificatif, et nous autorisa, après lecture, à en publier le texte, dont voici la teneur:

« Une industrielle employée, comme caissière, deux enfants en bas âge, charge deux enfants en bas âge. Cette employée, dont on n'a pu se louer, est payée onze cents francs par mois, ce qui n'est pas mal pour une femme, mais sans doute un peu faible pour un caissier, car à travail égal salaire égal.

Une jeune fille ayant ses deux baccalauréats, parlant des langues étrangères, ayant une connaissance sérieuse de la comptabilité et, de plus, fortement recommandée, sollicite l'emploi au prix de six cents francs par mois. Résidant dans une famille qui est assez fortunée, elle ne veut travailler que pour se payer des toilettes et autres bagatelles.

Pour l'employeur, le problème est celui-ci: écouter sa conscience ou écouter son porte-monnaie. C'est assez angoissant par les temps qui courent. Combien auraient sacrifié sans scrupule la mère de famille pour économiser 500 francs par mois?

Pour nous, travailleurs, une autre question se pose: Un employé a-t-il le droit d'offrir ses services à un prix réduit, au risque d'amener au chômage un père de famille ou une femme dans le besoin?

Un apprenti a-t-il le droit d'aller faire des travaux faciles, des mémoires par exemple, à un prix réduit, au risque de mettre sur le pavé une pauvre femme nécessiteuse, comme j'ai vu le cas se produire à Nantes, il y a quelque temps?

Autrement dit, sous prétexte de liberté de travail, de loi d'offre et de demande, peut-on porter atteinte au droit à l'existence d'un travailleur?

En France, dit M. L. N., nous n'avons pas encore envisagé ce problème, mais l'Allemagne et l'Italie ont apporté au travail des femmes des réglementations formelles. Elles n'admettent pas qu'une femme, si elle est déjà pourvue, soit par le travail de son mari, soit par les libéralités de ses parents, puisse prendre la place d'un homme ou d'une autre travailleuse moins fortunée, et le réduire au chômage.

L'Angleterre s'achemine de plus en plus dans cette voie.

En France, dit M. L. N., nous n'avons pas encore envisagé ce problème, mais l'Allemagne et l'Italie ont apporté au travail des femmes des réglementations formelles. Elles n'admettent pas qu'une femme, si elle est déjà pourvue, soit par le travail de son mari, soit par les libéralités de ses parents, puisse prendre la place d'un homme ou d'une autre travailleuse moins fortunée, et le réduire au chômage.

L'Angleterre s'achemine de plus en plus dans cette voie.

En France, dit M. L. N., nous n'avons pas encore envisagé ce problème, mais l'Allemagne et l'Italie ont apporté au travail des femmes des réglementations formelles. Elles n'admettent pas qu'une femme, si elle est déjà pourvue, soit par le travail de son mari, soit par les libéralités de ses parents, puisse prendre la place d'un homme ou d'une autre travailleuse moins fortunée, et le réduire au chômage.

L'Angleterre s'achemine de plus en plus dans cette voie.

En France, dit M. L. N., nous n'avons pas encore envisagé ce problème, mais l'Allemagne et l'Italie ont apporté au travail des femmes des réglementations formelles. Elles n'admettent pas qu'une femme, si elle est déjà pourvue, soit par le travail de son mari, soit par les libéralités de ses parents, puisse prendre la place d'un homme ou d'une autre travailleuse moins fortunée, et le réduire au chômage.

L'Angleterre s'achemine de plus en plus dans cette voie.

En France, dit M. L. N., nous n'avons pas encore envisagé ce problème, mais l'Allemagne et l'Italie ont apporté au travail des femmes des réglementations formelles. Elles n'admettent pas qu'une femme, si elle est déjà pourvue, soit par le travail de son mari, soit par les libéralités de ses parents, puisse prendre la place d'un homme ou d'une autre travailleuse moins fortunée, et le réduire au chômage.

L'Angleterre s'achemine de plus en plus dans cette voie.

En France, dit M. L. N., nous n'avons pas encore envisagé ce problème, mais l'Allemagne et l'Italie ont apporté au travail des femmes des réglementations formelles. Elles n'admettent pas qu'une femme, si elle est déjà pourvue, soit par le travail de son mari, soit par les libéralités de ses parents, puisse prendre la place d'un homme ou d'une autre travailleuse moins fortunée, et le réduire au chômage.

L'Angleterre s'achemine de plus en plus dans cette voie.

Rennes, le 12 décembre 1934. Monsieur le Gérant,

Dans le numéro du *Trait d'Union du Foyer et de la Santé* de novembre 1934, sous le titre général: « Les carrières pour nos fils et nos filles », une documentation technique concernant: « le Linotypiste » a été insérée sur trois-quarts de page.

Cette documentation étant fort intéressante, le Syndicat Professionnel du Livre de Rennes (C.F.T.C.) agit de son devoir de protester contre les inexactitudes émises dans cet article, et de rétablir par une documentation complémentaire précise, la véritable technique professionnelle de cette branche du Livre, réalisant de ce fait le point le plus essentiel du programme du Syndicalisme Chrétien: la collaboration mutuelle et confiante.

Un premier point, rétabli de toute nécessité, est la présence de femmes à la conduite des machines linotypiques ou similaires. Nous ne pouvons nier que ce fait regrettable existe, ayant été inévitablement amplifié durant la guerre et les années suivantes immédiates; mais nous devons souligner que les divers groupements de défense professionnelle se sont toujours élevés contre cette tolérance.

Il ne faut pas oublier, en effet, que cette profession est exercée de jour comme de nuit, et que les professionnels savent qu'un jour venant, ils peuvent être astreints à passer d'un service à l'autre. Comme le travail de nuit est incompatible avec la constitution féminine, les groupements professionnels, après plusieurs tentatives, ont réussi à faire admettre ce point de vue aux directeurs des Ecoles de formation d'opérateurs linotypistes; et notamment par l'Ecole de la Société Linotype Française, 52, rue Servan, à Paris, citée dans l'article en cause.

Le Comité National des Syndicats Professionnels des P. T. T.

Les Syndicats Professionnels des P. T. T. ont tenu leur comité national à Paris pendant trois jours. De nombreux délégués représentaient les régions syndicales.

Les agents, techniciens, manipulateurs et employés, ont étudié les moyens de propagande dans leurs catégories respectives et les méthodes de formation des militants: réunions, tracts, cercles, journal fédéral.

De son côté, le S. P. F. a étudié tour à tour avec M. Lecomte Bouniol, Gronnier, Meslier, plusieurs questions à l'ordre du jour, et d'abord le journal fédéral.

Le Comité National des Syndicats Professionnels des P. T. T. a étudié les questions de mutations et des mises à la retraite. En ce qui concerne ce dernier point, les délégués entendent qu'avant toute application de mesure d'office, l'administration recoure d'abord aux volontaires dans les conditions prévues à l'article 3 des décrets-lois.

M. Lecomte, dans une étude extrêmement fouillée, examine la propagande à faire pour le renforcement des effectifs syndicaux et la formation des militants: cercles des jeunes, semaine de formation annuelle, bulletin des militants, cercle fédéral, congrès sont étudiés.

Le rapport sur le nouveau statut des assistantes-receveuses est discuté et mis au point pour être déposé à l'administration.

Enfin, la troisième journée réunit les délégués des divers syndicats en une séance fédérale qui débute par une importante étude de M. Pierre Quélin, abordant successivement:

Les organes actuels de la représentation professionnelle en France et les diverses réformes qu'il convient d'y apporter pour en faire de véritables organismes de représentation de la profession; notre doctrine sur l'organisation professionnelle telle qu'elle ressort des Encycliques; une heureuse application de ces enseignements; l'effort social des catholiques suisses; pour terminer un examen critique des solutions actuellement préconisées par les divers groupements professionnels et politiques français en matière d'organisation de la profession.

L'après-midi fut consacré à un très intéressant rapport du secrétaire fédéral, M. H. Aegard, sur l'organisation corporative envisagée sous l'angle de la doctrine chrétienne.

Deux rapports, l'un de Maurice Durand, du Syndicat professionnel des agents, consacré à l'action fédérale; l'autre de Mme Tarit, receveuse, sur la question des comptables, suivis d'un débat général sur la propagande et le journal fédéral terminèrent cette dernière journée des Comités nationaux de la Fédération française des Syndicats professionnels des P. T. T. où il s'est fait du bon travail et où non seulement furent formulés des vœux, mais prises des résolutions d'action.

duire leurs frais de séjour, peut être ramenée à une période de huit heures par jour; et que l'absence inexcusable à trois cours dans un mois entraîne l'exclusion des cours.

De plus, cette Ecole accorde une priorité à la formation des élèves inscrits par les clients de la Société Linotype Française, pour les besoins de leurs travaux personnels.

Le placement des élèves individuels n'est assuré par l'Ecole que suivant les possibilités, aucun engagement n'étant pris à ce sujet.

A cela, il faut ajouter que, malgré l'assurance des prospectus de l'Ecole, les trois mois d'apprentissage sont nettement insuffisants, et qu'un opérateur linotypiste ne peut assurer une production régulière normale qu'après six mois de pratique constante, et pour le travail des journaux qui ne demandé en général que du travail courant; car pour les travaux commerciaux, c'est plus difficile, donc plus long.

Autre point. Des connaissances générales exigibles des opérateurs linotypistes, il faut tout de même en délimiter l'étendue. S'il est admis que « l'imprégnation de l'opérateur doit suppléer à la négligence du rédacteur », il ne faudrait pas en déduire qu'il est tenu à un savoir extraordinaire. Comme sait si bien le dire le proverbe: « A chacun son métier, et les vaches seront bien gardées ».

Il est évident aussi qu'au point de vue technique matérielle, c'est un fort appoint pour l'opérateur linotypiste de posséder des notions mécaniques; mais celles-ci se doivent toutefois, et en toute honnêteté, de rester dans le domaine élémentaire, attendu qu'on ne pourrait étendre profondément cette pratique sans empiéter sur terrain d'autrui, c'est-à-dire sans nuire aux intérêts des mécaniciens linotypistes, qui, eux aussi, reçoivent, s'ils le veulent, une formation complète à la Société Linotype Française.

Dans la question de l'emploi par l'offre et la demande, autre erreur. Précisons que ces derniers mois, il s'est trouvé un peu partout de nombreux opérateurs sans travail; à Rennes notamment, malgré l'existence de trois quotidiens et de huit ou dix hebdomadaires, ce fait a pu être observé. Il n'y a donc pas pénurie d'opérateurs, mais pléthore.

Quant au salaire, pour rester dans les conditions de travail normales, le chiffre cité de 40 à 60 francs par jour, est exagéré pour toute la région; il nous faut nous contenter d'une moyenne, hélas! inférieure.

En nous excusant, Monsieur le Gérant, de cette intervention inattendue,

Le Secrétaire, (Opérateur-Linotypiste).

Chez les Cheminots

Nos camarades Cheminots du Syndicat de Rennes se sont réunis, au Palais Saint-Georges, le 20 décembre 1934.

L'ami Vuillemin, qui présidait, indiqua tout d'abord le but de la réunion: rendre compte aux syndiqués de l'action de la Fédération des Cheminots de France effectuée tant par elle-même que par la Conférence inter-fédérale qui vient d'être constituée avec les concours de plusieurs organisations syndicales de cheminots, en vue de faire modifier les Décrets-lois sur les salaires et les retraites.

L'assemblée s'intéressa vivement aux renseignements que fournit ensuite Léon Grimaud, secrétaire, lequel apporta la preuve convaincante que cette Fédération avait su prendre l'attitude qui convenait et préconiser les moyens propres à apporter un remède à la situation présente.

Il montra notamment que cette grave et importante question de la réorganisation des Chemins de fer qui est appelée à bouleverser la situation de plusieurs dizaines de milliers de cheminots avait retenu particulièrement l'attention de la Fédération des Cheminots de France et les nombreuses interventions de celle-ci près des Parlementaires et des Pouvoirs Publics pour protester notamment contre les pactes régionaux qui viennent d'être conclus entre transporteurs routiers et ferroviaires.

Conjointement au réaménagement des effectifs des bureaux ont été étudiées les questions de mutations et des mises à la retraite. En ce qui concerne ce dernier point, les délégués entendent qu'avant toute application de mesure d'office, l'administration recoure d'abord aux volontaires dans les conditions prévues à l'article 3 des décrets-lois.

M. Lecomte, dans une étude extrêmement fouillée, examine la propagande à faire pour le renforcement des effectifs syndicaux et la formation des militants: cercles des jeunes, semaine de formation annuelle, bulletin des militants, cercle fédéral, congrès sont étudiés.

Le rapport sur le nouveau statut des assistantes-receveuses est discuté et mis au point pour être déposé à l'administration.

Enfin, la troisième journée réunit les délégués des divers syndicats en une séance fédérale qui débute par une importante étude de M. Pierre Quélin, abordant successivement:

Les organes actuels de la représentation professionnelle en France et les diverses réformes qu'il convient d'y apporter pour en faire de véritables organismes de représentation de la profession; notre doctrine sur l'organisation professionnelle telle qu'elle ressort des Encycliques; une heureuse application de ces enseignements; l'effort social des catholiques suisses; pour terminer un examen critique des solutions actuellement préconisées par les divers groupements professionnels et politiques français en matière d'organisation de la profession.

L'après-midi fut consacré à un très intéressant rapport du secrétaire fédéral, M. H. Aegard, sur l'organisation corporative envisagée sous l'angle de la doctrine chrétienne.

Deux rapports, l'un de Maurice Durand, du Syndicat professionnel des agents, consacré à l'action fédérale; l'autre de Mme Tarit, receveuse, sur la question des comptables, suivis d'un débat général sur la propagande et le journal fédéral terminèrent cette dernière journée des Comités nationaux de la Fédération française des Syndicats professionnels des P. T. T. où il s'est fait du bon travail et où non seulement furent formulés des vœux, mais prises des résolutions d'action.

Le Comité National des Syndicats Professionnels des P. T. T. a étudié les questions de mutations et des mises à la retraite. En ce qui concerne ce dernier point, les délégués entendent qu'avant toute application de mesure d'office, l'administration recoure d'abord aux volontaires dans les conditions prévues à l'article 3 des décrets-lois.

M. Lecomte, dans une étude extrêmement fouillée, examine la propagande à faire pour le renforcement des effectifs syndicaux et la formation des militants: cercles des jeunes, semaine de formation annuelle, bulletin des militants, cercle fédéral, congrès sont étudiés.

Le rapport sur le nouveau statut des assistantes-receveuses est discuté et mis au point pour être déposé à l'administration.

Enfin, la troisième journée réunit les délégués des divers syndicats en une séance fédérale qui débute par une importante étude de M. Pierre Quélin, abordant successivement:

Les organes actuels de la représentation professionnelle en France et les diverses réformes qu'il convient d'y apporter pour en faire de véritables organismes de représentation de la profession; notre doctrine sur l'organisation professionnelle telle qu'elle ressort des Encycliques; une heureuse application de ces enseignements; l'effort social des catholiques suisses; pour terminer un examen critique des solutions actuellement préconisées par les divers groupements professionnels et politiques français en matière d'organisation de la profession.

L'après-midi fut consacré à un très intéressant rapport du secrétaire fédéral, M. H. Aegard, sur l'organisation corporative envisagée sous l'angle de la doctrine chrétienne.

Deux rapports, l'un de Maurice Durand, du Syndicat professionnel des agents, consacré à l'action fédérale; l'autre de Mme Tarit, receveuse, sur la question des comptables, suivis d'un débat général sur la propagande et le journal fédéral terminèrent cette dernière journée des Comités nationaux de la Fédération française des Syndicats professionnels des P. T. T. où il s'est fait du bon travail et où non seulement furent formulés des vœux, mais prises des résolutions d'action.

Le Comité National des Syndicats Professionnels des P. T. T. a étudié les questions de mutations et des mises à la retraite. En ce qui concerne ce dernier point, les délégués entendent qu'avant toute application de mesure d'office, l'administration recoure d'abord aux volontaires dans les conditions prévues à l'article 3 des décrets-lois.

M. Lecomte, dans une étude extrêmement fouillée, examine la propagande à faire pour le renforcement des effectifs syndicaux et la formation des militants: cercles des jeunes, semaine de formation annuelle, bulletin des militants, cercle fédéral, congrès sont étudiés.

Chez nos amis de l'Union Régionale de Basse-Normandie

Le Congrès du 16 décembre

Dès 9 heures, au siège de l'Union départementale des Syndicats Chrétiens du Calvados, les délégués des différents syndicats de l'Union syndicale de Basse-Normandie, tenaient leur première séance d'étude, sous la présidence de M. Mennelet, secrétaire adjoint de la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Les délégués présents entendirent tout d'abord leur président régional, M. André Pailleux, qui leur présenta le rapport moral de l'Union, s'attachant à souligner l'admirable effort entrepris dans notre région et les heureux résultats obtenus.

Après lui, le trésorier de l'Union régionale vint dire la situation financière du groupement et faire approuver les comptes de l'année. M. Savary fut chaudement félicité pour son excellent gestion.

Il appartenait à M. Langelier, le dévoué secrétaire adjoint régional, de donner connaissance du rapport d'organisation moral et financière de la maison syndicale. Il le fit avec beaucoup d'à-propos.

Après une discussion fort animée et intéressante, cinq nouveaux syndicats nouvellement formés, dont le syndicat du bâtiment de Caen, furent affiliés à l'Union des Syndicats. Sept groupements en formation, trois à Cherbourg, trois à Lisieux, et un à Mézidon, firent l'objet d'une étude et leur affiliation fut en principe décidée.

Avant de se séparer, les congressistes renouvelèrent leur confiance aux membres du conseil.

A midi, un banquet amical réunissait à l'Hôtel de l'Espérance, les congressistes autour de M. Mennelet.

L'après-midi, dans la salle de la rue des Carmélites, une deuxième réunion d'études fut tenue.

M. Espéret, de Cherbourg, traita d'une façon très intéressante de l'organisation professionnelle vers un ordre corporatif.

M. André Pailleux, en une causerie appropriée, fit le compte-rendu du congrès des commissions

La Session annuelle du Conseil Supérieur du Travail

« A une époque où les conditions d'existence des individus et des collectivités se transforment comme les mœurs elles-mêmes, si profondément et si rapidement, il ne serait pas sans danger que notre législation resta immuable... et il est heureux qu'un organisme ait été prévu pour étudier et préparer le développement et la réadaptation de nos lois ouvrières... »

Tel fut le début de l'allocation que prononça M. le Ministre du Travail à l'ouverture de la 38e session et tel est bien, dans ces quelques lignes, le but assigné au Conseil Supérieur du Travail, organisme de collaboration où patrons et ouvriers recherchent des dispositions répondant le mieux aux réalités, conciliant le mieux les intérêts des employeurs, des employés et

de la collectivité, pour le bien de tous.

Et, si tous les vœux émis et toutes les reformes suggérées par cet embryon de Parlement Professionnel ne sont pas ou tendent à être pris en considération par le Parlement Politique, il n'en est pas moins vrai que cette année, plusieurs projets de loi relatifs à des questions étudiées par le Conseil Supérieur ont été déposés notamment:

Obligation pour les vendeurs ou loueurs de machines de munir celles-ci de dispositifs de protection contre les accidents du travail;

Délai à accorder aux salariés logés par leur employeur pour l'évacuation de leur logement lors de la résiliation du contrat de travail;

Responsabilités des entrepreneurs à l'égard du personnel du sous-entrepreneur qu'ils emploient, etc...

L'ordre du jour de la session comportait:

Les remèdes aux licenciements résultant de progrès techniques ou de perfectionnement de l'organisation du travail;

Le paiement des salaires en cas de faillite ou de liquidation judiciaire;

La révision des décrets du 10 août 1899 touchant les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat, des départements et des communes;

La représentation au Conseil Supérieur du Travail des Commissions départementales du Travail;

L'extension des art. 33 et 331 du Livre Ier du Code du Travail à l'industrie du tissage des soieries, loi réglementant le salaire des ouvrières à domicile.

La session était donc particulièrement chargée.

Il faut dire que ces questions sont étudiées au préalable par la Commission Permanente et qu'elles sont soumises et discutées ensuite, au cours de la session annuelle, par l'ensemble du Conseil.

Nous verrons dans un prochain article, la discussion à laquelle elles donnèrent lieu.

G. BONNAMY, Secrétaire du Syndicat des Cheminots de France, Membre du Conseil Supérieur du Travail.

Inconscience?

et d'où furent exclus les usagers et le personnel, sont bien une nouvelle preuve qu'elle sait prendre en toutes circonstances les intérêts des cheminots.

L'Assemblée fut unanime à reconnaître que l'unité, si souhaitable pourtant, mais pour le moment irréalisable — les tentatives toutes récentes de la C.G.T. et de la C.G.T.U. viennent de le confirmer — ne pouvait faire oublier les graves problèmes du moment et que seule une action concertée de toutes les organisations syndicales, après entente loyale, était capable de les résoudre.

Après avoir examiné plusieurs autres questions, notamment celles qui feront l'objet d'une prochaine audience demandée au Directeur Général, et qui intéressent divers services, l'Assemblée tint à manifester à nouveau sa confiance à la Fédération des Cheminots de France, de même qu'à la C.F.T.C. qui, sur un plan plus général, travaille dans le même sens à l'amélioration du sort de tous les travailleurs.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Nous rappelons à nos camarades que la prochaine Assemblée générale aura lieu au siège social, 7, rue de Corbin, le dimanche 10 février, à 10 heures.

En plus des rapports habituels, des questions fort importantes seront examinées, notamment la réorganisation de la Caisse de Solidarité.

A cette Assemblée, il sera aussi procédé au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration.

Nos camarades se feront un devoir de participer à cette réunion qui s'annonce comme le point de départ d'une action intensive en 1935.

SYNDICATS FEMININS

9, Rue du Griffon

Association Sténographique unitaire de Paris

39 élèves présentées, 36 reçues. Sténographie préparatoire : 8/8. — Mmes Chaussée Bernadette, Dutemps Edith, Garel Hélène, Jambon Hélène, Morice Berthe, Roussel Geneviève, Saloux Marcelle, Tybalan Yvette.

Sténographie théorique : 11/11. — Mlles Bégaud Jeanne, Duault Paulette, Ganguardo Yvette, Leclair Clairette, Leloi Denise, Pichon Léa, Marchand Denise, Poirier Anaïs, Richard Anne, Savary Madeleine, Villeneuve Marcelle.

Pratique élémentaire, 75 mots : 1/1. — Francine Burlot.

Commercial supérieur, 120 mots : 1/1. — Cornier Renée.

Dactylographie préparatoire, 200 mots : 10/13. — Mlles Burlot Francine, Chaussée Bernadette, Duault Paulette, Ganguardo Yvette, Garel Hélène, Geoffroy Nelly, Leclair Clairette, Marchand Denise, Poirier Anaïs, Savary Madeleine.

Dactylo pratique, 400 mots : 1/1. — Mlle Montaubault Yvonne.

Dactylographie supérieur : 3/3. — Mlles Daniel Suzanne, Labbé Eugénie, Le Roux Odette.

Sténo-dactylographie : 100 à 125 mots : 1/1. — Mlle Piron Fernande.

Cercle d'Etudes

Notre réunion du 9 décembre ne laissa pas d'être très intéressante. Si quelques-uns d'entre nous manquaient — retenues dans leur paroisse — il y avait plusieurs nouvelles figures qui, j'espère, deviendront les assidus du Cercle.

A 5 heures, notre Directeur, M. l'abbé Simonneau, commença la réunion par la prière habituelle.

Puis il commenta un passage de l'Evangile de Saint-Mathieu : « Le Bon exemple » dans lequel Notre-Seigneur nous apprend que le chrétien doit être « le sel » et « la lumière » afin d'être celui qui éclaire le chemin vers la Vraie Lumière : le Christ.

D'où la conclusion suivante : une lumière pour éclairer doit être bien en vue et non rester « sous le boisseau ». Donnons l'exemple qui fait connaître la vérité, pour cela, devenons meilleurs.

Après cette introduction, nous abordons l'étude de l'Encyclopédie « Quadragesimo Anno » qui doit faire l'objet de plusieurs réunions.

Le questionnaire est à peine étudié et expliqué, que déjà l'heure s'est envolée sans que nous nous en soyons aperçus. L'une d'entre nous propose pour chaque séance une question pratique d'apostolat. Nos prochaines réunions promettent donc d'être plus vivantes et plus intéressantes, encore si possible.

Notre prochain cercle est fixé au 13 janvier.

Cotisations

N'oubliez pas qu'actuellement la carte d'escompte, couleur verte, est périmée et qu'il est de votre intérêt de l'échanger au plus tôt.

Ne tardez donc pas à passer à la Permanence où le meilleur accueil vous est réservé; le cas échéant, nous prendrons bonne note de vos desiderata.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Syndicat des Dames Sténo-Dactylographes et Comptables, aura lieu le dimanche 20 Janvier, à 14 heures, 6, rue du Griffon.

L'Assemblée Générale des Dames Ouvrières de l'Habillement aura lieu le dimanche 20 Janvier, à 14 heures, 9, rue du Griffon.

Nous espérons que vous y viendrez nombreux vous faisant un devoir d'y assister.

Nouvelles de famille

Notre chère compagne, Madeleine Guérin, du Syndicat des Dames Ouvrières de l'Habillement, a eu la douleur de perdre son père le 29 novembre dernier.

A notre compagne si éprouvée et à sa famille, nous adressons nos vifs et chrétiens condoléances.

CHATEAUBRIANT

Je n'explique point l'Evangile au profit du despotisme, mais au profit du malheur.

FOUGERES

Appel aux inorganisés

Il est un fait regrettable : c'est l'inertie de nombreux ouvriers se laissant aller à l'indifférence et se souciant peu de l'avenir de la vie ouvrière.

Toute leur action est concentrée dans leur « moi », et rien ne les préoccupe. Les activités menées pour un meilleur aménagement de leur vie sociale, les luttes engagées pour la défense des salaires, l'effort pour mettre debout la loi de quarante heures, l'établissement du salaire minimum, que leur importe tout cela ? Le Syndicat s'active pour la suppression des heures supplémentaires, tout leur semble naturel. Les autres camarades syndiqués cotisent à leur place, tiennent debout l'organisation nécessaire, ils en profitent, et cela leur suffit.

Ce sentiment est un mal qui ne peut que préparer pour l'avenir des jours malheureux et empêcher l'évolution de la classe ouvrière. Les jours sombres que nous vivons devraient pourtant inciter les travailleurs à mieux devenir maîtres de leur destinée et à réagir contre l'action capitaliste qui se produit, par la baisse des salaires et le retour de l'autoritarisme, qui, si nous ne prenons garde, asservira à son caprice le monde du travail.

Ne voyons-nous pas, en effet, des firmes établir des codes de travail spéciaux embrigadant les travailleurs, les modelant au rythme des machines ? Cela ne fait-il pas monter le rouge de la honte au front des ouvriers restés fiers de leur personnalité humaine et de leur rôle social ? Oui, il est temps de réagir si nous ne voulons pas être demain le troupeau béant.

Je m'adresse donc aux inorganisés, et je leur demande s'ils croient, que la lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail est passée, s'ils se trouvent prêts pour enregistrer toutes les baisses de salaires infligées par les patrons qui, prétextant la crise, économique, rognent constamment le salaire vital de l'ouvrier.

Avez-vous réfléchi que, si tout le monde faisait comme vous, il en serait fait des avantages conquis par le Syndicalisme depuis une cinquantaine d'années. Les avantages des lois sociales votées sous la pression des Syndicats deviendraient caducs et l'on assisterait bientôt à ce spectacle lamentable que les plus âgés ont bien connu et qu'ils ont toujours présenté à leur mémoire. De nos jours, la misère sévit également dans les foyers ouvriers atteints par le chômage ; mais, malgré tout, la situation est moins tragique, grâce aux allocations de chômage.

Les travailleurs se rendent-ils bien compte que si les fonds municipaux de chômage et ceux des Syndicats existent, c'est grâce à l'action menée par les Syndicats professionnels. Le fonctionnement actuel du fonds municipal de chômage n'est qu'une étape à franchir. Nous réclamons une assurance-chômage permettant à l'ouvrier sans travail de recevoir des allocations suffisamment fortes pour qu'il puisse vivre honorablement, lui et sa famille. Ce droit ne pourra plus être contesté le jour où tous les travailleurs seront inscrits dans une assurance-chômage établie sur la base syndicale.

Pour maintenir les avantages obtenus par l'action syndicale, et pour

réaliser les nombreuses réformes ouvrières inscrites au programme des Syndicats Chrétiens, il est indispensable que tous les ouvriers comprennent la nécessité de se grouper dans un Syndicat vraiment professionnel, et c'est ainsi que nous demandons aux ouvriers de réfléchir.

Notre Syndicalisme, libre dans ses actes, et dégagé de l'emprise politique, poursuit son but de rénovation sociale ; son action réfréchie commande le respect et prépare pour l'avenir un plan de travail qui dégagera le monde du travail des brumes politiques et le fera repartir dans son évolution. C'est pourquoi nous disons aux inorganisés et à tous ceux qui désirent l'amélioration de leur condition de vie de venir se grouper au Syndicat professionnel.

Si vous avez le sens du devoir, vous comprendrez que vous n'avez pas le droit de rester isolés, que votre attitude affaiblit la force ouvrière et que vous entrainez à des défaites possibles. Donc, debout ! Ne restez pas ainsi, venez nous rejoindre. Le Syndicat chez nous est une famille et vous serez chez vous.

G. LECONTE.

Appel à la solidarité

Depuis quatre semaines, les ouvriers de la région de Roanne sont en grève et luttent pour le maintien de leurs salaires, menacés d'être diminués de 12 % des tarifs existant et ceci après avoir déjà subi il y a quelque temps une diminution sensible.

Nos camarades, déjà si éprouvés avant cette grève, par un chômage intense, se trouvent dans une situation difficile pour mener à bien leurs revendications. Mais néanmoins, confiants en la solidarité de leurs camarades des Syndicats Chrétiens de France, ils se tournent vers eux pour leur demander leur soutien dans la lutte engagée.

C'est pourquoi, répondant à leur appel, nous demandons à nos camarades fougérois de leur apporter l'aide désirée et marquer aussi notre sentiment de solidarité. 7.000 ouvriers sont en grève. Vous comprendrez, chers camarades, en vous souvenant de celle que nous avons subie en 1932, combien sont réconfortants les secours des copains. Ainsi nous vous prions d'être très généreux, de traduire en actes vos sentiments de solidarité, et d'avance nous vous disons un chaleureux merci.

Prière de demander des feuilles de souscription et d'apporter vos offrandes à la Permanence du Syndicat.

G. LECONTE.

Première liste de souscriptions envoyée à nos camarades de Roanne, le 27 décembre 1934 :

Coop. Abeille Fougéroise	89
Coop. Etoile Fougéroise	35 50
Coop. Arvor	47
Maison Feuvrier	20
Maison Brienne et Bretèche	11
M. Hamard	1
Maison Conault-Hardy	13
M. Azé	2
Coop. Banquet	43
M. Leconte, secrétaire	5
M. Blanchet	2
Total	266 50

Le cœur n'est capable que de deux mouvements : il se dilate ou il se resserre ; dévouement ou égoïsme, point de milieu.

M^{gr} BOUGAUD.

SAINT-MALO

Chez les Cheminots

Ce fut une joie pour tous nos amis de se retrouver aussi nombreux le dimanche 30 décembre, pour recevoir notre camarade Gimault, venu tout exprès de Rennes, pour nous rendre compte de l'action syndicale faite en faveur des Cheminots.

Les quelques nouveaux adhérents qui se trouvaient parmi nous furent vivement intéressés par l'exposé que fit notre ami et ne cachèrent pas leur satisfaction.

Ils purent constater, en effet, que non seulement rien n'avait été négligé mais qu'au contraire l'impossible avait été fait pour que les intérêts des cheminots, tant en activité qu'en retraite, soient sauvegardés et que la situation des uns et des autres soit améliorée.

L'action de la Fédération des Cheminots fut approuvée à l'unanimité et on se sépara bien décidés à travailler plus que jamais au développement du Syndicat de Saint-Malo, dont les effectifs, et il nous plaît de le signaler, augmentent chaque jour.

Bravo les Cheminots de St-Malo.

VITRE

Visite de Bonnamy

Depuis longtemps déjà, nous attendions la visite du camarade Bonnamy, aussi est-ce avec plaisir que nous le reçûmes, le samedi 10 novembre.

Tous ceux que le service ne retenait pas à leur poste s'étaient donné rendez-vous pour entendre notre Secrétaire Général nous parler de toutes les questions qui, à l'heure actuelle, préoccupent plus particulièrement les Cheminots.

Tous les syndiqués présents furent vivement intéressés par tout ce que nous dit notre ami. Ils ne regrettèrent qu'une chose, c'est que certains camarades n'aient pu être là. Ils auraient jugé par eux-mêmes de la vitalité de notre organisation et de l'efficacité de son action.

Nos camarades se séparèrent bien décidés à travailler au développement de notre Syndicat et ils profitèrent aujourd'hui, de l'occasion qui leur est offerte, pour remercier, à nouveau, le camarade Bonnamy de leur avoir fait passer une soirée aussi bonne et aussi instructive qu'ils sauront mettre à profit. Le Secrétaire du Groupe.

PONTIVY

Bureau de Placement

Le Syndicat des Employés est heureux de faire savoir aux camarades qu'il s'organise. Un bureau de placement gratuit fonctionne régulièrement depuis le 16 décembre 1934.

La permanence est assurée tous les dimanches matin, de 9 h. à 10 h. et à tour de rôle, par deux membres du Syndicat.

Séance récréative

Comme tous les ans, à pareille époque, notre Syndicat organise, dans un but de propagande et au profit de sa caisse, une séance récréative qui sera donnée salle de l'Eden-Palace, le samedi 19 janvier en soirée, et le lendemain 20, en matinée.

Au programme figure une comédie en 3 actes : « L'Ami Fritz », et une deuxième en 1 acte : « A chacun sa tâche ».

Dans nos Familles

DECES

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Guédo, mère de notre camarade Guillaume Guédo ;

De notre camarade, Mme Le Sayec.

A nos amis éprouvés et à leurs familles, nous adressons nos vives condoléances.

BREST

Nouvel An

L'année 1934 n'est plus ; nous avons franchi le seuil de l'année 1935, et réglé nos affaires passées. Sans doute avez-vous donné, sinon reçu des étrennes ? Avez-vous payé vos dettes ? Avez-vous réglé intégralement votre cotisation syndicale ? Le Trésorier voudrait bien mettre sa caisse à jour... et à flot. Il compte donc sur l'entière bonne volonté et la volonté tout court des retardataires pour qu'il puisse repartir cette année encore, dégagé de tout souci pécuniaire, vers une action syndicale plus intense, fort de l'appui moral et matériel de tous nos syndiqués actuels et futurs.

Défense laïque et ouvriers chrétiens

Dans notre dernier numéro, nous avons montré comment nous fûmes appelés à protester contre les insinuations d'une pièce de théâtre jouée par une tournée de passage et patronnée par le Comité de Défense laïque.

Dans une réponse à notre tract, le Comité de Brest va jusqu'à dénier aux Syndicats Chrétiens le droit de parler au nom des ouvriers chrétiens. La raison ? Vous ne l'auriez jamais trouvée : « Parce qu'il y a des ouvriers chrétiens à la C.G.T. et à la C.G.T.U. et dans les syndicats autonomes. » S'ils trouvent que leurs convictions y sont respectées et bien défendues, c'est qu'ils ne sont pas difficiles. C'était l'occasion pour la C.G.T. de joindre sa protestation à la nôtre !

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'ARSENAL

Réunion générale

Le vendredi 21 décembre, à 17 h. 30, Salle de la Celtique, place Arnou, notre Président Michel Floch ouvrait notre réunion générale de l'année devant un auditoire relativement nombreux.

Dans un rapport succinct mais complet, il nous rappelle que cette année nous avons dignement fêté, au mois de mai dernier, lors du Congrès de la Pentecôte à Paris, le 10^e anniversaire de la fondation de notre Fédération de la Marine. Les deux syndicats existants, Brest et Cherbourg, sentirent le besoin de se réunir, de fonder un organisme permanent qui serait entre eux comme un agent de liaison ; plus tard, par la propagande, Lorient et Indret se joignirent à eux et ensuite Rochefort et Toulon emboutèrent le pas et vinrent renforcer les effectifs fédéraux qui comptent aujourd'hui un nombre important de membres.

Le secrétaire Y. Ménez nous donna, ensuite, en détail, les différentes solutions obtenues pour les revendica-

tions présentées aux autorités par le Syndicat.

Bassins. — La demande consistait dans la pose de mains courantes sur les escaliers des bassins du côté du vide ; cette protection serait plus efficace que la rambarde du côté de la muraille.

Le centre de Lanion tend à devenir de plus en plus un chantier important : lorsque le « Dunkerque » sera mis à flot, il y sera conduit et achevé. Il serait donc extrêmement intéressant que l'on y organise un service d'ambulance, qui éviterait bien des ennuis au personnel ouvrier, la question a été transmise au Conseil de Santé.

Certaines améliorations ont été demandées à la Direction quant au chantier actuel du « Dunkerque ». Principalement, un matériel convenable qui assure l'évacuation des gaz qui s'accumulent dans les divers compartiments ; puis encore, l'installation de robinets d'eau, en assez grand nombre, à proximité du chantier pour le lavage des mains à l'heure de la cessation du travail.

L'air des ateliers des bâtiments en fer et des Torpilles devenait irrespirable à certains moments par suite du mauvais état d'un four ; l'attention de la Direction a été attirée sur ce fait et promesse a été donnée qu'il serait remédié au plus tôt.

Nous nous félicitons de ce que les autorités locales ont toujours fait bon accueil aux suggestions, d'ailleurs bien fondées, que nous leur avons soumises. Nos adhérents sauront donc qu'ils doivent nous présenter leurs doléances et que nous nous efforçons de les faire aboutir pour le mieux être de tous les ouvriers.

Le mandat des membres du bureau venant à expiration, il a été procédé à son renouvellement. Le nouveau bureau est constitué comme suit : Président, Michel Floch ; Secrétaire, Y. Ménez ; Trésorier, Lucien Floch ; Membres : Martin, Vignolle, Labous, Le Lorrec, Mazé.

A noter, également, la démarche faite par les délégués de notre Union locale, conduits par Michel Floch, auprès des organisateurs de la Tournée Sédillot, pour protester contre la pièce immorale qu'est « Mon Royaume n'est pas de ce monde », où le Syndicalisme Chrétien est représenté comme trahissant les intérêts des travailleurs.

Après divers avis du président, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Chez les Cheminots

Profitant du passage à Brest du camarade Grimault, secrétaire régional, les Cheminots brestoils se sont réunis le dimanche 16 décembre.

Le peu de temps dont disposait notre ami ne nous a pas permis de faire une réunion de grande envergure. Reconnaissons cependant que celle-ci fut des plus intéressantes.

L'exposé des moyens préconisés par la Fédération pour résoudre la crise actuelle donna satisfaction à l'auditoire, qui se félicita par ailleurs, en écoutant le résumé de l'action engagée, notamment contre l'abrogation des Décrets-lois, de voir les intérêts des Cheminots aussi bien défendus.

Aussi est-ce par un vote de confiance que se clôtura cette bonne petite réunion.

Par suite de la nomination à Landerneau du camarade Le Goascoz, le Bureau du Syndicat a été modifié comme suit :

Secrétaire, Larmuzel ; Trésorier, Lélis.

NOEL

Sur votre lit de paille sèche,
O Jésus, vous êtes le roi
Des pauvres. Au nom de la crèche,
Cette nuit, sauvez-les du froid.

O Jésus, que la Vierge-Mère
Entoura d'un amour pieux,
Bénissez les amours sincères,
Les foyers chastes et joyeux.

O Jésus, dont les mains mignonnes
S'offraient aux bergers radieux,
Des innocents vous environnez,
Montrez-vous à leurs simples yeux.

O Jésus langé par Marie
Dans les bandelettes de lin,
Faites qu'une femme sourie
Aux petits qui sont orphelins.

O Jésus dont la bouche rose
S'ouvrait aux douceurs du lait
Donnez du pain à ceux qui n'osent
Mendier et vont chancelant.

O Jésus, lumière des Mages,
Des savants cherchez encoeur,
Daignez accueillir leur hommage,
Avec l'encens, la myrrhe et l'or.

O Jésus, qu'un profond mystère
Dans cette bassesse a jeté,
Accordez aux grands de la terre
Un peu de votre humilité.

Jésus qu'a réchauffé l'haleine
Du bœuf, de l'âne et des moutons,
Quand la bête de somme peine,
Arrêtez les coups de bâtons.

O Jésus, qui dormez tranquille
Autant que sur un lit de fleurs,
Dans la campagne et dans la ville,
Aidez toutes les douleurs.

Joseph FOLLIER.

Le Coin des Assurances Sociales

Le V^e Congrès National de la Mutualité catholique et des Assurances sociales

Voici le texte des résolutions et décisions du V^e Congrès National de la Mutualité Catholique et des Assurances Sociales, dont nous avons rendu compte en son temps.

Les délégués des Caisses Familiales d'Assurances Sociales, réunis dans leur V^e Congrès National, à Paris, sous la présidence du Général de Castelnau, les 26 et 27 novembre 1934, après examen des résultats de l'exercice écoulé et du fonctionnement général des Assurances Sociales.

Décident de se rallier au projet d'organisation de la réassurance, présenté par M. de Lagarde, à l'Union des Caisses de la région parisienne et adopté ultérieurement par le Comité d'entente de la Mutualité et des Unions Nationales de Caisses d'Assurances Sociales, sous condition que ledit projet soit amendé pour tenir compte des charges de famille, en faisant jouer le fonds de compensation prévu sur la base des dépenses totales et des dépenses particulières à chaque Caisse, au titre des charges de famille.

Signalent le danger qui résulterait, pour l'équilibre financier des Assurances Sociales, menacé par la crise et le chômage, d'augmenter encore les tarifs de responsabilité des Caisses ;

Constatent derechef l'insuffisance manifeste du contrôle des versements de cotisations, alors que la modification récente de l'article 64 apparaît inopérante en l'absence de toute autorité capable de provoquer les sanctions prévues, et demandent que le contrôle administratif soit renforcé et mieux organisé, en même temps qu'il soit donné aux Caisses le pouvoir d'intenter les actions prévues ;

Se reportant au texte de la loi du 5 avril 1928, expriment le vœu que les services départementaux soient transformés en Offices gérés par un Conseil représentant les employeurs, les assurés et les Caisses ;

Insistent à nouveau sur la nécessité urgente de relever le taux des allocations de gestion, pour les Caisses de répartition qui doivent recevoir au minimum 6 % des recettes réelles avec tarif forfaitaire minimum de 5 francs par trimestre ;

Demandent le rétablissement, dans l'assurance maladie, de la période de référence de deux cent quarante jours de cotisations, concurrentement avec la période de soixante jours, actuellement appliquée, ce dans l'intérêt même des assurés ;

Attirent l'attention de M. le Ministre du Travail sur les dangers de la jurisprudence établie par la Cour de Cassation en ce qui concerne l'application du délai de six mois et les rechutes de maladie, jurisprudence qui appelle une modification des paragraphes 10 et 8 de l'article 4 et une disposition nouvelle permettant aux Caisses de fixer une indemnité forfaitaire annuelle au bénéfice de l'assuré, qui, continuant à travailler, doit encore être soigné après six mois de prestations ; tout assuré guéri étant, en outre, tenu à envoyer à sa Caisse un avis de guérison qui facilitera le

contrôle ;

Considérant qu'en l'absence de tout délai pour les recours à la Commission technique, ces commissions doivent juger de l'état de santé d'un assuré plusieurs semaines ou même plusieurs mois après le refus de la Caisse, réclament qu'un délai de forclusion de quinze jours soit imposé à ces recours ;

Approuvant la proposition du Comité d'entente à promouvoir la réforme de la loi par étapes, article par article, en commençant par l'article 9, conformément au projet de réforme établi par ledit Comité d'entente ;

Devant les conséquences inadmissibles de l'arrêt pris par la Cour de Cassation le 16 mai 1934, en ce qui touche l'assurance décès, expriment le vœu qu'une modification soit apportée à la loi en telle manière que l'allocation prévue puisse être payée aux ayants droit dans tous les cas où les prestations de maladie pour l'affection ayant entraîné le décès auront été payées ;

Afin de parer aux difficultés résultant de l'application de la garantie en cas de chômage prévue à l'article 21, demandent que, par analogie avec les règles adoptées pour les charges de famille, les Caisses puissent faire l'avance des prestations dues aux chômeurs complets, en attendant le remboursement de la Caisse générale de garantie ;

Estiment que les tarifs de responsabilité doivent être appliqués à tous les assurés sans distinction, rappellent la nécessité d'une application stricte de ces tarifs dans le calcul du remboursement aux services d'assistance médicale gratuite.

Le Congrès National des Caisses Familiales déclare enfin souscrire aux vœux des états généraux de la Mu-

tualité concernant la représentation des Caisses dans les Commissions administratives des établissements hospitaliers, dans les Commissions départementales d'appel en matière d'assistance et dans les Commissions ministérielles ou interministérielles chargées d'établir un plan d'équipement sanitaire de la France.

Avis importants aux Assurés Sociaux

La fin d'un trimestre nous amène à vous renouveler les conseils pratiques qui vous permettront d'être toujours en règle vis-à-vis des Assurances Sociales, quelle que soit la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Si vous voulez bien prendre la peine de nous lire jusqu'au bout, lorsque vous vous présenterez à nos guichets vous n'aurez pas la désagréable surprise d'essuyer un refus, motivé la plupart du temps par l'omission d'une petite formalité, qu'il était facile de remplir en temps voulu.

Reclamez vos récépissés. — A la fin de chaque trimestre, et au plus tard dans les 10 jours qui suivent, votre employeur doit déposer à la Poste ou au Service Départemental, votre feuillet trimestriel « Maladie », portant en timbres, le montant des sommes qu'il vous a retenues sur votre salaire au cours du trimestre. Pour être sûr que cette formalité n'a pas été omise ou oubliée, reclamez votre récépissé, de la sorte, vous éviterez pour l'avenir bien des difficultés et en cas de maladie, vous serez certain d'être remboursé.

Reclamez également votre récépissé de carte annuelle « Vieillesse », sur lequel votre employeur doit porter en timbres le montant de sa contribution patronale. Cette carte doit être renvoyée à l'expiration du trimestre civil qui suit votre mois de naissance. Si vous négligez de suivre ces versements, vous vous exposez, comme cela s'est déjà produit, au moment de la liquidation de votre retraite ou en cas d'invalidité, à apprendre que votre employeur n'a jamais versé sa part et que vous ne pouvez rien toucher.

A plusieurs reprises, des assurés nous ont signalé que leur employeur s'était refusé à leur donner leur récépissé, si la chose se renouvelait, qu'ils n'hésitent pas à nous le faire savoir et nous nous emploierons à leur faire donner satisfaction sans qu'il en résulte aucun ennui pour eux.

Avantages réservés aux Chômeurs. — Les assurés qui se trouvent en chômage complet, peuvent rester garantis, vis-à-vis des Assurances Sociales pendant un certain temps ; à condition toutefois, qu'en se faisant inscrire à l'Office de Chômage ils demandent bien à bénéficier de la garantie prévue ; nous les répetons, qu'il ne suffit pas de se faire inscrire au chômage, mais qu'il faut encore, de plus, bien spécifier que l'on désire bénéficier de la garantie prévue en faveur des assurés chômeurs.

De plus, à l'expiration de chaque trimestre ou dans les 15 jours qui suivent, le chômeur doit réclamer à l'Office de chômage une attestation, dite « modèle 26 », (imprimé bleu). C'est cette attestation

qui remplace pour lui le récépissé de cotisation et qui lui permettra en cas de maladie, de recevoir des prestations de sa Caisse.

Changement de Caisse. — Les assurés qui ne font pas encore partie de notre Caisse Familiale et qui désiraient y être affiliés peuvent le faire s'ils se trouvent dans l'une des conditions suivantes : ou avoir appartenu deux ans à la même Caisse (se renseigner alors à nos bureaux) ou, quel que soit le temps passé à leur Caisse actuelle, s'ils viennent à changer d'employeur (ils ont alors un délai d'un mois pour s'inscrire à une nouvelle Caisse).

Envoi de la Carte-Lettre. — Tout assuré qui, sur l'ordre de son médecin, interrompé sont travail, doit prévenir la Caisse dans les 48 heures qui suivent, au moyen de la carte-lettre, sur laquelle il mentionne la date d'arrêt du travail et la durée probable de la maladie ; l'omission de cette formalité entraînerait des difficultés pour l'assuré qui risquerait de se voir réduire ou supprimer son indemnité de demi-salaire.

Cette carte-lettre est envoyée, en franchise, au siège de la Caisse ; n'oubliez pas d'y noter très exactement : vos nom, prénoms, N^e matricule, adresse complète ainsi que les heures de sortie autorisées par votre médecin.

Nous rappelons également que pendant l'arrêt de travail indemnité par la Caisse, aucun déplacement n'est autorisé qu'après avoir reçu, au préalable, avis favorable de la Caisse. Se déplacer sans autorisation ferait perdre tous droits aux prestations.

HABILLEMENTS

HENRI ESDERS DE PARIS

HOMMES -- JEUNES GENS -- ENFANTS

8, rue Edith-Cavel, 8 — RENNES

(Bas de la Place du Palais)

REMISE DE 5 % AUX SYNDIQUES

SI VOUS VOLEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX

Adhérez à la Société Coopérative de Consommation

L'ETOILE FOUGERAISE

Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en :

Epiceries, Confection, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Valiselle, Coutellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et Nouveautés, Jouets, etc...

Tous Travaux de Confection sur Mesure

Atelier de Couture au Magasin

MAGASINS DE VENTE A FOUGERES : Rue Rallier, rue Pinterie, rue des Fenteries, rue des Orières, boulevard Edmond-Roussin

Graines de Semences Sélectionnées

Articles de Pêche

Fil de Pêche pour Ouvrages de Dames

Maison A. HUON

L. AUDREN, Succ.

13, Rue de Slam, 13. — BREST (Téléphone 5-35)

ECHANTILLON DE FIL DE PECHE SUR DEMANDE

Grands Magasins de Nouveautés

Maison de confiance - Fond. en 1810

A JACQUES CARTIER

Maison Mahé-Guilbert

3, rue Porcon

et 2, 4, 6, rue Vieille-Boucherie

SAINT-MALO — Téléph. 2.42

Choix considérable à tous les Rayons

Voir nos prix avant tout achat

Succursale à SAINT-COLOMBE

Réduction de 5 % aux Syndiqués

BELLE JARDINIÈRE

PARIS

La plus grande spécialité de VETEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région : **NANTES**

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Marie Roy, deuxième enfant de notre camarade Victor Roy, du Syndicat du Textile du Longeron.

Jacques Péron, deuxième enfant de Mme Péron, née Anne Levrot, du Syndicat des Employées de Nantes.

Yves Chataigné, troisième enfant de Mme Chataigné, née Jeanne André, du même Syndicat.

Roland Bouter, fils de notre camarade Roland Bouter, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Georges Gonzalez, fils de Joseph Gonzalez et petit-fils de Salustiano Gonzalez, tous deux du Syndicat des Ardilliers de Trézéac.

Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Hélène Lanco avec Jean Rauli, tous les deux appartenant à nos syndicats de Saint-Nazaire, le dernier étant de plus professeur des cours professionnels du soir (29 décembre).

Mlle Noëlle Piry, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, et M. Guy Pallier (27 décembre).

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Clémence Fonteneau (Vigneron), épouse de notre camarade Auguste Fonteneau, du Syndicat du Textile du Longeron.

M. Coëfic, père de Mlle Coëfic, membre du Bureau du Syndicat des Ouvrières de Saint-Nazaire.

Mlle Hélène Rio, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, sœur de Mme Prou, du même Syndicat.

Mlle Suzanne Mahé, du même Syndicat.

Mme Potier, mère de Mlle Potier, du même Syndicat.

M. Louis Jeanneau, grand-père de Mlle Aubin, du même Syndicat.

Mme Rouzeau, grand-mère de Mme Oper et de Mlle Rouzeau, du même Syndicat.

M. Kerauffret, père de Mme Guinél, du Syndicat des Ouvrières de l'Industrie, Section St-Paul de Pont-Rouzeau.

A nos amis, éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos sincères condoléances.

Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !

P.-E. FLANDIN.

Avis

Nous prions nos correspondants de grouper leur copie par localité, et de nous adresser en une seule fois tout ce qui concerne la même localité. Pour ce faire, désigner un correspondant attitré pour le journal.

Ne pas oublier les titres des articles.

C'est le moment de régler les cotisations, non seulement les cotisations arriérées, c'est-à-dire celles de 1934, mais aussi les cotisations normales, celles de 1935, car rappelons-nous qu'elles sont toutes payables d'avance.

Syndiqués, mettez-vous donc en règle avec votre Syndicat. N'attendez pas qu'on aille vous solliciter, vos dirigeants ont assez de besogne par ailleurs.

Syndicats, mettez-vous en règle avec votre Union, votre Fédération, votre journal.

N'oubliez pas qu'un retard de quelques jours seulement peut empêcher votre organisation de rendre de très grands services à des camarades dans le malheur.

Syndiqués chrétiens ! méritez la confiance que l'on a en vous !

L'Assemblée générale du Conseil de l'U. R. de l'Ouest 16 Décembre 1934

La séance est ouverte, à 9 h. 45, sous la présidence de Paul Foulon, Président de l'U. R., assisté de Mlle Rogard, des Sables-d'Olonne, et de Michaud, de Poitiers. 55 syndicats sont présents ou représentés sur les 63 que compte officiellement l'U. R. C'est la plus belle représentation qu'on ait notée jusqu'ici.

RAPPORT MORAL

Après les souhaits de bienvenue du président, et un hommage ému de celui-ci à la mémoire de Mlle Péquin, des Sables-d'Olonne, disparue dans un tragique accident, le secrétaire général donne le compte rendu de l'activité syndicale depuis la réunion de septembre, portant principalement sur la formation, les services d'entraide, l'action professionnelle, les relations avec les employeurs, les efforts de propagande et de recrutement.

A noter la reprise des cercles d'études et même des cours de conférences, ainsi que des cours professionnels, sur une plus large échelle (près de 400 élèves cette année encore à Nantes) un peu partout, et la création de cours professionnels à Niort, avec 85 élèves, ainsi que de cercles d'études.

En ce qui concerne les services d'entraide, entre ceux qui existent déjà et continué à fonctionner à la satisfaction de tous, il importe de noter la mise en marche d'une caisse de chômage à Angers. Les caisses existant déjà ont été mises à rude contribution, notamment à Saint-Nazaire (près de 4.000 fr.) Malgré — ou plutôt à cause de la crise, nos divers services de placements ont été fort appréciés (19 aux Syndicats Féminins de Nantes, 12 à ceux d'Angers). Une caisse du soldat a été fondée aux Sables-d'Olonne. Enfin, les résultats de notre tombola ont été assez satisfaisants, et nous ont permis de soulager bien des misères ; plusieurs localités, de leurs côtés, créent des arbrés de Noël.

Ajoutons encore à la liste de nos représentants dans les divers organismes officiels, une déléguée d'Angers au Conseil d'Administration de la Caisse Familiale de cette ville. Nous avons gagné des voix aux élections prud'homales de Saint-Nazaire, mais, malheureusement, perdu un siège à Poitiers.

Au point de vue action professionnelle, on s'est surtout borné à veiller à l'application des lois protectrices du Travail, notamment concernant le repos dominical, la durée excessive du travail, l'hygiène (chauffage) et la sécurité. Défense des salaires en maints endroits, notamment par le syndicat du personnel municipal de Nantes, qui, par son recrutement ininterrompu, a pu créer de nombreuses sections représentant divers services. Continuation, par St-Nazaire, de sa campagne contre la soudure à l'arc. Aux Sables-d'Olonne, nos syndicats font une démarche auprès du maire en faveur des chômeurs de la ville. A Trézéac, des délégués d'atelier obtiennent satisfaction pour une question de salaires.

Pour la propagande et le recrutement, de nombreuses séances récréatives et réunions particulières ont été organisées. A remarquer entre autres le passage de Zirnheld aux Sables-d'Olonne, à la Roche-sur-Yon (journée sociale) et à Nantes ; celui de Charlemagne Brouin, à Angers et Trézéac ; celui de Marcel Poimbeuf, à Saint-Nazaire ; de Mlle Beringer, à Méan et à Nantes, et enfin la tenue, à Nantes, de son Congrès trimestriel par le Syndicat National des Chemins de Fer du P. O. La St-Michel et la St-Elloi ont aussi été célébrées en plusieurs endroits. Mais cela n'exclut pas la propagande individuelle, qui est pratiquée avec succès presque partout. L'on est également entré en rapports avec des directeurs d'école, des dirigeants de patronages et de groupes de jeunes, et autres organisations catholiques. L'on n'a pas négligé non plus les Congrès et sessions d'études qui ont eu lieu au cours du trimestre, tant sur le plan local (journée sociale de Méan Congrès des Hermines de Nantes) que sur le plan fédéral (Balainvilliers). Nos militants de Saint-Nazaire ont, de leur côté, rayonné dans toutes les localités environnantes, affrontant parfois même la contradiction. Enfin, nous avons créé un syndicat des secrétaires de mairies de la Loire-Inférieure. La vente des insignes de la C.F.T.C., au cours de la journée confédérale, ainsi que la vente du numéro spécial de la Vie Catholique sur « un demi-siècle d'action syndicale » chrétienne, a également servi beaucoup notre propagande. En général, conséquemment, nos effectifs marquent un accroissement continu et parfois assez accentué.

RAPPORT FINANCIER

Augmentation de la Cotisation.

La Trésorière, Mlle Cointet, donne, à son tour, la situation de la caisse de l'Union Régionale et de celle de La Voix des Travailleurs. C'est maintenant par dizaines de milliers de francs que se calculent ces budgets. L'accroissement de nos effectifs a en effet engendré des besoins nouveaux, notamment par suite de la fondation de nombreux nouveaux syndicats dont les effectifs encore trop peu développés nécessitent tout de même autant de frais de déplacement et autres que les syndicats plus anciens et plus nombreux. Le service de notre journal La Voix des Travailleurs, étant fait sur une plus grande échelle ; dans certaines localités, gratuitement, à titre de propagande, a grévé aussi notre budget. Dans ces conditions, la situation, sans être mauvaise, se solde tout de même par un déficit.

C'est pourquoi, après avoir entendu le compte rendu de Belleval, sur le Comité National d'octobre, lorsque la question est abordée de l'augmentation de la cotisation à La Voix des Travailleurs et de sa fusion avec celle de l'Union Régionale, suivant les vœux exprimés au Congrès de Saumur, cette proposition est adoptée à l'unanimité (142 oui, pas de non, 10 bulletins blancs). La cotisation globale, à régler par chaque syndicat, pour le journal et l'Union Régionale, sera donc, à partir de 1935, de 5 francs pour les hommes et de 4 fr. 50 pour les femmes, par membre et par an.

CONGRES DE POITIERS

Il est confirmé qu'il aura lieu le 31 mars 1935. On y invitera le Secrétaire général de la C.F.T.C., Gaston Tessier. Le programme en sera étudié par nos syndicats de Poitiers, et adopté après accord du Bureau de l'Union Régionale. La présence de S. E. Mgr Messguen, évêque de Poitiers, est d'ores et déjà assurée.

NECESSITE DE PERMANENTS LIBRES

Après le déjeuner en commun, agréablement servi sur place, auquel prirent part près de cinquante délégués, et à la fin duquel on approuva tout à tour les toasts de Belleval, Mlle Philippot, des Sables ; Lesciellour, de Trézéac ; Deniaud, de Saumur ; Mlle Raboteau, de Saint-Nazaire ; Michaud, de Poitiers ; Mme Rivaud, de Niort ; Foulon, Buere et Mlle Drouart, de Nantes, la séance reprend sous la présidence de Paul Foulon, assisté de Mlle Raboteau, de Saint-Nazaire, et de Durand, de Saumur.

L'assemblée aborde alors la question de la libération des permanents dans différentes localités de notre Union Régionale. Il est indubitable que l'accroissement du nombre de nos Syndicats et de nos responsabilités nécessite à l'heure actuelle les services d'un ou de plusieurs permanents à demeure en divers endroits, notamment pour le Maine-et-Loire, le Poitou, Saint-Nazaire et Nantes. Mais comment les rétribuer ? En attendant certains accords en perspective, il ne faut guère compter que sur les légers bénéfices de certains services annexes (coopératives, restaurants, etc.). Certaines localités fondent de grands espoirs sur des séances récréatives de grande envergure. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faudrait ces cotisations plus fortes, mais... Les efforts vont donc être poursuivis et accentués pour arriver à libérer quelques permanents en 1935. Ce sera, avec la préparation minutieuse des élections prud'homales, deux de nos principales consignes pour la nouvelle année.

LA CAISSE REGIONALE AU DECES

Bellevalre donne ensuite lecture du rapport remarquable de M. Moré, de Nantes, sur la caisse régionale de secours au décès (M. Moré, souffrant, a dû, en effet, se retirer avant la fin de la journée). La majorité des réponses au questionnaire adressé aux syndicats sur ce sujet se prononcent pour l'obligation. Mais cette majorité est très faible, et il n'y a que 14 réponses. L'ensemble de nos Syndicats ne semble donc pas attacher toute l'importance désirable à ce projet. Après un échange de vues assez animé, l'assemblée décide donc de remettre ce projet à l'étude.

ELECTIONS

En application de l'art. XIII des statuts, l'Assemblée procède ensuite au renouvellement de son bureau. Le Président, Paul Foulon, est réélu par acclamations. Sont

également réélus les camarades Pressensé, Buere, Fromy, Belleval, Certain, Chavvin, Bachelier, Moré, Batard, Baudry, Dubar, Roujou, Nicolas, ainsi que Mmes Ricordeau, Pavin et Mlle Drouart, Weber, Cointet, Lunard, Nicol ; le camarade Sauvaget est élu en remplacement de Guilbaud, démissionnaire de ce poste.

CONCLUSION

L'assemblée procède encore à quelques échanges de vues sur des questions d'ordre intérieur (situations particulières, prix Georges Lucas 1935, etc.), ainsi que sur la caisse confédérale de défense professionnelle, qui est devenue obligatoire pour tous les syndicats.

Puis le Président adresse à tous ses remerciements, ainsi que ses vœux, à l'occasion de la nouvelle année, pour les syndicats, leurs familles et leurs organisations, et donne rendez-vous à tous à Poitiers pour le XII^e Congrès régional, le 31 mars 1935.

La séance est levée au milieu des applaudissements.

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 10, Rue de Bel-Air - NANTES

Assemblée Générale

Le jeudi 20 décembre, le Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure tenait une réunion générale à son siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. De nombreux adhérents, venus des points les plus divers du département, avaient répondu à la convocation.

Après quelques questions d'ordre intérieur, telles que l'admission de 13 nouveaux membres et l'élection de 4 nouveaux conseillers, l'assemblée entendit des études fort documentées sur le statut des employés communaux et la stabilité des secrétaires de mairie, sur les commissions paritaires et l'application des barèmes de traitements établis par celle de la Loire-Inférieure, et enfin sur les tarifs officiels des travaux de mairie.

Après des échanges de vue fort vifs sur ces différents sujets, l'assemblée décida d'émettre des vœux, qui seront ensuite transmis aux personnalités compétentes, et demandant, en résumé, que le parlement vote le plus rapidement possible, un statut des employés communaux contenant entre autres une clause concernant la stabilité des secrétaires de mairie, et que les traitements de ces derniers, partout où ils ne le sont pas encore, soit élevés au moins au niveau prévu par le barème de la Loire-Inférieure.

A midi, un fraternel repas en commun avait agréablement divisé cette journée d'études et de résolutions, et permis de nouveaux échanges de vues fort profitables à tous.

La prochaine réunion générale a été fixée au 20 mars.

NOTRE TOMBOLA RECTIFICATION DE NUMEROS GAGNANTS

Dans la série B, à la place des numéros 6156 et 9775, prière de lire : 8516 - 9755



UNION NANTAISE

Assemblée générale

L'Union Nantaise a tenu le 3 janvier, l'une de ses plus importantes Assemblées générales.

Le rapport moral et financier, donné par le Président Léon Buere, a montré une fois de plus en quelles mains droites et hardies les intérêts de l'Union se trouvaient, et quel cœur d'or présidait à la gestion des quelques centaines de mille francs que représentent les immeubles syndicaux de la rue de Bel-Air, avec tous leurs services, et ceux de la Maison de Repos de la Mi-Côtière.

Les syndicats ont tenu à marquer, de leur côté, leur décision de l'aider, dans sa lourde tâche, par des efforts personnels, en votant une augmentation de 1 fr. 50 de la cotisation à l'Union, et l'institution d'un permanent pour le service de l'Union Nantaise.

En somme, une Assemblée générale qui fera date dans l'histoire du Syndicalisme chrétien de Nantes.

L'Arbre de Noël chez les Syndiqués chrétiens

Bonhomme Noël est du nombre de ceux qui souvent trompent l'austérité du lauréat syndical. Il fut chaleureusement accueilli, le dimanche 30 décembre, salle St-Michel, par une assistance nombreuse d'enfants et de parents, dans une chaude atmosphère de gaieté et d'entrain.

Sa longue escorte lui fit honneur. Les MO-PA, puis Chauvelon, Gautier et Peschoux, et enfin les Hermines, avec leur comédie « Les Lapins enragés », rehaussèrent généreusement l'éclat artistique de cette fête enfantine. Le Père Noël, bientôt suivi d'une oie jalouse, se promène dans la salle et distribue des friandises aux enfants qui ce jour-là furent tous bien sages.

La musique fut naturellement à l'honneur : La machine parlante Calvi et les disques Lumen rivalisèrent joyeusement, durant les entr'actes, avec les appels réitérés des vendeurs et vendeuses de pochettes surprises et de gateaux.

Mais le clou de la fête, tant attendu des enfants arrive enfin et dans un décor féérique, un magnifique Arbre de Noël se dresse au milieu de projections éblouissantes. Le grand chef du protocole Bachelier, annonce le Père Noël pour la distribution des jouets. Petits et grands s'empressent autour de lui, tout heureux d'emporter leur petit lot de jouets.

Les enfants des chômeurs ne furent pas oubliés ; après un émouvant appel une généreuse quête fut faite à leur intention.

Le lapin redevint domestique, l'oie corrigée et la tête de veau, trouvant des propriétaires, prirent le chemin de la casserole.

Une vente aux enchères achève de mettre à sac l'éventaire aux lots et le buffet.

Le Père Noël reviendra certainement l'année prochaine. Il lui faudra sans doute une salle plus grande, mais il retrouvera intact la générosité des commerçants et le dévouement des organisateurs. Il sait bien que cette réception dont il a été si fier a dû exiger de veilles, de démarches, et de sacrifices.

Aussi, à tous ceux qui l'ont aidé et ont contribué au succès de cette fête et au bonheur des petits et de leur famille, il dit de tout cœur « Merci. »

Le Grand-Frère.

Nos Soldats

La Commission du Soldat s'est réunie, le 9 décembre. Elle a constaté, avec regret, qu'un bon nombre de jeunes syndiqués avaient omis d'envoyer de leurs nouvelles depuis leur arrivée sous les drapeaux.

Elle s'est donc bornée à envoyer leurs étrennes qu'à ceux qui avaient donné leur adresse, les amis Michouneau, Eon et Royer.

Service, service ! Règlement, règlement ! Bonne année, tout de même, à tous.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

Vente de charité

Le Syndicat de l'Aiguille de Nantes (Habillage et Lingerie réunis), rappelle à ses adhérentes que la Vente de Charité annuelle au profit de sa Caisse de Secours Mutuels, aura lieu le samedi 9 et le dimanche 10 février 1935, au siège social des Syndicats Chrétiens, salle Léon-XIII, 10, rue de Bel-Air, de 9 heures à 18 heures.

Indépendamment des questions professionnelles, le Syndicat vient en aide à ses membres nécessiteux, et le produit de cette vente lui est d'un grand secours.

Nous espérons que tous nos amis, auxquels nous faisons une pressante invitation, et qui s'intéressent aux ouvriers du Syndicat de l'Aiguille viendront en grand nombre comme les années précédentes, nous donner une nouvelle preuve de leur bienveillance. Nous leur en seront très reconnaissants.

LE BUREAU.

Fête de Ste-Genève

(Dimanche 20 Janvier) SALLE SAINT-MICHEL

Tous les lecteurs de la Voix des Travailleurs et leurs amis viendront en foule applaudir le Groupe Artistique et Théâtral des « Hermines » dans les délicieuses comiques :

« Les Tribulations de Mademoiselle Potiron », et « Pulchérie est demandée en mariage ».

Ce sera pour eux une charmante après-midi où triomphera la bonne humeur.

De nombreux intermèdes viendront encadrer ces jolies pièces.

Nos actrices travailleront avec ardeur pour vous faire rire... ne les décevez pas. Venez très nombreux, vous en reviendrez enthousiasmés !

Et qu'on se le dise !!!

Le Groupe des Hermines.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence des Syndicats Féminins, 8, rue del Bel-Air.

SYNDICAT DU LIVRE

Le dimanche 30 décembre, le Syndicat du Livre réunissait tous ses membres pour l'Assemblée générale de fin d'année.

Notre Président Bachelier, nous parla du Congrès fédéral qui eut lieu à Paris les 20 et 21 octobre. Nous avons maintenant une caisse de résistance fédérale. Puis il nous commenta l'article de la Voix des Travailleurs : « L'unité est-elle possible ? »

Selon les statuts, notre Président eut bien voulu passer aux élections, mais comme les électeurs brillèrent surtout par leur absence, on décida qu'elles auraient lieu dans les ateliers mêmes.

Le Secrétaire de séance.

P.-S. — Nous rappelons que la permanence du Livre a toujours lieu le vendredi, de 6 à 7 heures.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Alerte

L'Administration municipale nous envoie ses étrennes, sous la forme d'une lettre dont la teneur n'est pas sans nous causer quelque surprise.

Une organisation, dite de défense professionnelle, n'avait-elle pas fait savoir qu'il fallait un délai aux employés municipaux pour la diminution, alors éventuelle, des traitements (Moyen terme avait dû suggérer l'administration à la dite organisation). Et voici que le délai arrive à expiration.

Ce que nous condamnons en notre article de février dernier se réalise.

Ainsi, le groupement en question, dit de défense professionnelle, aura satisfait (?) ses adhérents : réduction des salaires à échéance prévue. Pour avoir préservé leur portemonnaie de quelques cotisations vraiment syndicales, les intéressés (ou désintéressés) vont perdre plusieurs centaines de francs par suite de leur assimilation aux fonctionnaires, auxquels il ne ressemblent que... par la différence de leurs traitements ou de leurs indemnités, telles que les majorations de retraites aux chefs de familles nombreuses, les bonifications d'anciens combattants, etc...

Alors, que ne se joignent-ils à nous pour crier justice !

Chose regrettable, bien que le salarié n'en soit pas responsable, il subit souvent les aléas de l'industrie ou du commerce qui l'occupe. Une seule règle pourtant devrait entrer en ligne de compte : le salaire minimum vital.

Or, l'Etat aurait été, paraît-il, comme une industrie en voie de périclitation. Donc, il a fallu appliquer — faute de la totalité des adhésions à un puissant groupement d'ordre — la loi de la jungle, loi inhumaine entre toutes : « Toi, fonctionnaire, tu es responsable, tu paieras ». Tant pis pour les contrats !

Mais laissons à l'industrie, passons aussi pour l'Etat, non sans amères réflexions.

Voyons le Département : un rayon de soleil vient nous réchauffer. Le Président du Conseil Général, en effet, qu'on ne peut taxer de socialisme ni de démagogie, n'a-t-il pas fait un discours d'ouverture de session où il dit : « Si lourdement qu'il pèse pour le contribuable, le budget départemental satisfait à des nécessités sociales et économiques ».

Ce qui veut dire que nous sommes au XX^e siècle, et non au temps des Gaulois, et qu'il faut vivre avec son siècle.

Mais voyons plus près. Les finances municipales seraient-elles si malades ? Nous ne le croyons pas, et c'est à l'honneur de ceux qui les dirigent.

Alors, malgré le bon exemple que lui donne le département, la municipalité fera-t-elle signe la loi du mauvais penchant ? Va-t-elle imiter l'Etat seulement par où il pêche.

Qu'on se souvienne qu'en toute première dépense il faut songer à l'existence de ceux qui assurent la

bonne exécution de la bonne gestion. Ce sera honneur et justice, et cela servira d'exemple à ceux qui prêchent le désordre. A bon entendeur...

R. GLOTIN.

Rapport moral de 1934

Recrutement. — Le recrutement s'accroît de plus en plus. Les effectifs étant doublés, l'avenir s'annonce avec les plus belles espérances. Notre caractère professionnel s'impose. Fin janvier, dix sections seront sur pied.

Revendications. — Dépôt d'un cahier des charges et d'un ordre du jour. Protestations par défilés, articles de journaux, et devant la commission du Personnel contre les diminutions de traitements et de salaires annoncées. Obtention de paquets de cuir pour les chauffeurs de nuit du service du Nettoyement.

Propagande. — Envoi de journaux et circulaires à des sympathisants de plus en plus nombreux. Démarches à domicile. Abonnements obtenus pour « La Voix des Travailleurs ». Séance récréative du 8 avril. Articles journaux. Conférences diverses par les militants.

Représentation. — Le Syndicat a envoyé des délégués à tous les Congrès et aux Journées Sociales de la région : Cholet, Saumur, Angers.

Formation. — Les cours de conférenciers et cercles d'études ont été suivis toute l'année par plusieurs de nos camarades. Un délégué a assisté à la session confédérale de Bierville.

Organisation. — Le Conseil se réunit tous les mois. Une permanence fonctionne tous les lundis de 17 h. 30 à 19 heures. Une permanence spéciale au personnel du service de l'éclairage fonctionne le premier dimanche de chaque mois.

Le Secrétaire, J. GUERET.

SYNDICAT DU BATIMENT

Assemblée Générale

Le dimanche 23 décembre, nous avons eu notre assemblée générale.

Nous avons examiné différentes questions concernant notre profession. Nous y reviendrons d'ailleurs, après avoir étudié ces questions au cours de diverses réunions d'une commission spéciale.

La situation de la caisse donne satisfaction, mais nous voudrions voir nos adhérents un peu plus empressés à s'acquitter.

Nous avons également donné notre adhésion à la Caisse Confédérale de défense professionnelle. Après quelques paroles d'encouragement de Belleval, invité à cette réunion, basées sur les heureux résultats déjà acquis, la séance est levée dans les meilleures dispositions pour l'avenir.

INDRET

II^e Congrès local de la Métallurgie

Le programme en a été définitivement arrêté. Nous faisons le plus pressant appel à tous les adhérents pour qu'ils viennent nombreux assister aux séances de cette journée du 13 janvier et également participer au repas en commun.

Ce Congrès, organisé par le Syndicat professionnel d'Indret, tiendra ses assises à la Maison Syndicale, rue des Grandes-Vignes, à La Montagne. Nous nous sommes assurés la présence du camarade Paul Le Bihan, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Professionnels de la Métallurgie (C.F.T.C.).

Programme de la journée :

A 8 heures : Réception des délégués, vérification des pouvoirs.

9 heures : séance d'ouverture par le camarade P. Le Bihan.

1^o Rapport sur 10 années d'action syndicale, par E. Nicolas, Président du Syndicat professionnel d'Indret.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Télé. 123.28
NANTES
R. C. 553

LA CHATAIGNAINE

Télé. 123.28
ST-NAZAIRE
R. C. 553

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

VINS MOUSSEUX EXTRA
pour familles, tombolas, kermesses
5 fr. 75 LA BOUTEILLE
Réduction 10 % par 100 bouteilles
S'adresser au bureau du journal, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui transmettra (timbre pour réponse)

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES
FARINES, PÂTES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres, fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES, SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc...

Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
Téléphone : 130.53
4, Place du Martray --- NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANGELIN
Entrepreneur
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Épargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle. — Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss^{eur} d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioteurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures : générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{out} opérat. de Banque et de Bourse

et appelée à être plus marquée encore à l'avenir vis-à-vis des organismes officiels.
Bougis termine sa causerie en répondant amablement aux questions d'ordre pratique pour l'extension du Syndicalisme Chrétien dans la région. Il engage à la formation de nouveaux syndicats adaptés, selon les méthodes de la C.F.T.C., aux diverses catégories du travail.
Les nouvelles adhésions au Syndicalisme Chrétien regus à la fin de la réunion permettent de croire que nous sommes en bonne voie de réaliser cet espoir.

Nous avons vu, dans le Bulletin Syndical Choletais, des articles merveilleusement choisis, que toutes nos syndiquées ont du avoir profité à lire. « Prendre les choses du bon côté », « collaborons », « Notre insigne », entre autres, méritent une particulière attention.
Nous avons été sensibles aussi à un appel très chaleureux en faveur de notre journal.

TRÉLAZÉ
SYNDICAT DES ARDOISIERS
Assemblée générale
L'Assemblée générale du Syndicat s'est tenue le samedi 15 décembre, au siège social, salle de la Providence, sous la présidence de Louis Herrou, vice-président du Syndicat.
Notre Président, E. Halopé, présente le rapport sur l'activité de l'organisation pendant l'année 1934. Si cette année nous n'avons pas fait grand bruit, notre action ne s'est pas ralentie, bien au contraire. Pour le recrutement en particulier, il est à souhaiter que toutes les années se terminent avec une semblable augmentation des effectifs. En ce qui concerne nos revendications, nos syndiqués savent ce que nous avons fait ; nous n'en tirons aucune vanité, nous suivons simplement notre mot de devise : Aïmons-nous. Aïdons-nous.
Notre Syndicat a été représenté à divers Congrès et réunions, à Nantes, à Saumur, à Paris, ainsi qu'à la session d'études confédérale de Bierville, et cela n'est ni du temps ni de l'argent perdu, car nous estimons que c'est la bonne formule pour la formation de nos militants.
Si nos militants se déplacent, d'autres viennent aussi nous rendre visite : Bachelier, Bellevaire, Froutin, nous ont aussi donné des conférences fort suivies.
Notre camarade souligne nos différentes interventions en faveur du décompte de temps pour la retraite, pour les salaires, et pour l'application stricte de la loi de huit heures.
Notre Caisse de Secours a distribué la somme de 997 fr. pour malades, blessures, naissances, Sou du Soldat. Que tous les syndiqués aient à cœur d'être à jour pour le paiement de leurs cotisations, car personne n'est à l'abri de la maladie ou d'un accident et un retard de plus de trois mois pour leur cotisation les privera du droit aux allocations.
Le Président termine en disant à tous de bien se pénétrer de l'esprit et des méthodes du Syndicalisme chrétien, qui seul est capable de restaurer dans notre pays la paix totale par sa doctrine de justice et de fraternité. Il est ensuite donné état de notre caisse syndicale : malgré nos dépenses, nous avons un bon fond de réserve, et cela grâce à nos cotisations élevées et au dévouement des collecteurs.

Puis, le Secrétaire fait un rapport sur la situation actuelle du bassin ardoisier, et nous demande d'être vigilants. Il donne ensuite des renseignements sur les statuts de la caisse confédérale de dépense professionnelle, appelée à fonctionner en cas de grève ou de lock-out, et tous conflits d'ordre professionnels. L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'adhésion à cette caisse.
Au renouvellement du Conseil, c'est à l'unanimité que tous les membres sortants sont réélus, ainsi que le nouveau délégué.
Le Bureau syndical pour 1935 se compose de la façon suivante : Président, E. Halopé ; vice-présidents, L. Herrou, M. Le Louch ; Secrétaire, J. Lesclapart ; Secrétaire adjoints, A. Maillet, L. Lebreton ; trésorier, J. Arébron ; trésorier-adjoint, R. Alleaume. Les membres du Conseil sont au nombre de 16.
N'est-ce pas, camarades, que cette réunion a été très intéressante ? Elle nous montre notre Syndicat sous son véritable jour. Une organisation jeune, pleine d'allant, qui tout de même a déjà un passé qui lui garantit un avenir bien supérieur encore, si vous le voulez.
Donc, tous au travail, soyons militants, des « Vrais de vrai ».
Alphonse MAILLET.

Amis Syndiqués,
Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat. Payez-le vous-mêmes
L'anticalisme de la C. G. T. à la 38^e Session du Conseil Supérieur du Travail

Ce n'est certes pas la première fois qu'un représentant qualifié de la C. G. T. nous fournit, à l'occasion d'un débat devant le Conseil Supérieur du Travail, un exemple probant de la conception très particulière qu'ont les « cégétistes » de la neutralité et de l'indépendance dont ils se targuent pour essayer d'attirer à eux les travailleurs catholiques.
Dans son rapport, présentant la thèse ouvrière en ce qui concerne les « remèdes aux licenciements résultant de progrès techniques ou de perfectionnements de l'organisation du travail », M. Adolphe Hodeé, qui est, au Conseil Supérieur du Travail, le délégué des travailleurs de la terre affiliés à la C. G. T., et qui parlait au nom de tous ses collègues « cégétistes », a cru nécessaire d'incorporer cette observation : « La neutralité qu'intempérie ». « La civilisation moderne ne pourra laisser dans l'histoire une place honorable que si elle ne remorque à sa suite un fardeau de misère analogue à celui dont les vieilles civilisations sont mortes. Nous avons substitué aux idéaux impuissants l'affirmation que la conscience moderne peut guider les hommes plus sûrement que la vieille chanson. Celle-ci est morte en nos cœurs et nous ne pleurons point sur son linéol de pourpre. Nous ne méprisons point le passé, mais notre destin est, ici-bas, sans espérances illusoires vers une justice transcendante ».
Avec l'émotion que l'on devine, Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., souligna, en termes vibrants, ce qu'une telle déclara-

tion avait d'inopportun. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques phrases de son intervention :
« Certes, je ne regrette pas, mon cher collègue, que vous ayez loyalement exprimé votre pensée. Vous avez ainsi justifié, une fois de plus, l'existence en fait de plusieurs tendances syndicales, donc de plusieurs organisations subsistant malgré les désirs d'unité que vous exprimez si souvent. Certaines attitudes, certaines affirmations, écartent de vos rangs, vous le comprendrez, les travailleurs qui demeurent attachés à une religion positive, ceux mêmes qui croient à la nécessité, à l'efficacité sociale de la morale chrétienne. Cela n'exclut d'ailleurs pas, nous l'avons souvent prouvé, une entente pour l'action.
« Rappelant une phrase lyrique, due à un homme dont la pensée, le talent ne sont indifférents à personne, et dont il faut saluer avec respect la mort tragique, vous assurez que la « vieille chanson » est morte en vos cœurs. Cela est possible, et je le regretterais. Mais êtes-vous bien sûr que ce soit exact ? Si j'osais me pencher fraternellement sur vos âmes, je constatera sans doute que les grands mots, les idées-forces qui ont suscité, qui entretiennent votre dévouement à la classe populaire : vérité, justice, beauté, ce sont les pseudonymes de la divinité que vous recherchez sans le vouloir, comme ces Athéniens qui avaient élevé un autel au dieu inconnu.
« Le fait est, cependant, que la « vieille chanson » demeure une réalité vivante, active, transformatrice, dans le cœur de millions d'êtres humains, qui sont des travailleurs comme vous, des prolétaires de la même essence que la vôtre ».

La Crise dans le Textile
(Suite de la 1^{re} page)
« Les modalités d'application devraient être réglées entre les syndicats patronaux et ouvriers, afin de mettre au point notamment le réemploi du personnel des équipes supprimées.
Concurremment, il y a lieu d'envisager la suppression de la journée à travail ininterrompu.
« Limiter la main-d'œuvre étrangère
« Dans certaines régions textiles la main-d'œuvre étrangère est particulièrement importante. Tout en se gardant de mesures brutales, il y a lieu d'opérer une réduction progressive de cette main-d'œuvre.
« Contrôler le développement industriel
« L'accroissement des entreprises, les progrès techniques et la rationalisation ont développé sensiblement le chômage dans les industries textiles.
« La Fédération demande le contrôle du développement industriel par des commissions paritaires composées de représentants des Syndicats patronaux et ouvriers. Ils seraient aidés par une inspection du travail qu'il convient de renforcer dans son personnel et dans ses moyens d'action.
« Garantir les salaires
« La crise et la concurrence patronale ont fait tomber les salaires textiles à un niveau parfois très bas. Cette situation appelle l'établissement de minima de salaires, obtenus par des accords entre les organisations patronales et ouvrières, il serait attribué à ces accords un caractère obligatoire pour toute la profession.
« Soutenir les caisses de chômage
« La prolongation de la crise appelle un soutien efficace des caisses syndicales de chômage. Cet appui serait obtenu par un assouplissement des décrets actuellement en vigueur relativement aux caisses syndicales de chômage et par la prise en considération de la proposition de loi Meek en faveur de l'assurance-chômage à base syndicale.
« Résoudre le problème de la main-d'œuvre féminine
La main-d'œuvre étant devenue, de façon définitive, excédentaire dans l'industrie textile, le problème de la main-d'œuvre féminine se trouve posé aussi bien au point de vue économique que social.
« La Fédération française des syndicats professionnels adopte la position suivante : Ennemie de toute solution violente ou prématurée, elle considère que le retour au foyer des mères de famille doit être facilité par des allocations familiales qui seraient alors particulièrement élevées, et par un salaire normal assuré à leurs maris, par les garanties plus haut indiquées.
« La Fédération demande de réserver aux hommes dans l'industrie textile tous les emplois pénibles ou dangereux.
« Nous vous demandons, M. le ministre, de bien vouloir faciliter tous accords sur les points plus haut indiqués, afin de rétablir dans l'industrie textile une situation plus conforme à l'intérêt professionnel qui se rencontre ici en accord parfait avec l'intérêt général du pays ».
Le ministre avait écouté avec intérêt les explications qui lui étaient fournies par les délégués ; il avait promis de s'en inspirer, au cours de l'action qu'il entendait poursuivre avec énergie contre le chômage, ses causes et ses conséquences.
Nous serions heureux de voir son successeur tenir cette promesse.

REAU
UNE GARANTIE D'ÉLÉGANCE ET DE QUALITÉ
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes, LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre, SOMMIER, MATELAS pur laine,
Traversin, deux Orelliers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. LIVRAISON FRANCO

REAU
UNE GARANTIE D'ÉLÉGANCE ET DE QUALITÉ
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

et appelée à être plus marquée encore à l'avenir vis-à-vis des organismes officiels.
Bougis termine sa causerie en répondant amablement aux questions d'ordre pratique pour l'extension du Syndicalisme Chrétien dans la région. Il engage à la formation de nouveaux syndicats adaptés, selon les méthodes de la C.F.T.C., aux diverses catégories du travail.
Les nouvelles adhésions au Syndicalisme Chrétien regus à la fin de la réunion permettent de croire que nous sommes en bonne voie de réaliser cet espoir.

Nous avons vu, dans le Bulletin Syndical Choletais, des articles merveilleusement choisis, que toutes nos syndiquées ont du avoir profité à lire. « Prendre les choses du bon côté », « collaborons », « Notre insigne », entre autres, méritent une particulière attention.
Nous avons été sensibles aussi à un appel très chaleureux en faveur de notre journal.

TRÉLAZÉ
SYNDICAT DES ARDOISIERS
Assemblée générale
L'Assemblée générale du Syndicat s'est tenue le samedi 15 décembre, au siège social, salle de la Providence, sous la présidence de Louis Herrou, vice-président du Syndicat.
Notre Président, E. Halopé, présente le rapport sur l'activité de l'organisation pendant l'année 1934. Si cette année nous n'avons pas fait grand bruit, notre action ne s'est pas ralentie, bien au contraire. Pour le recrutement en particulier, il est à souhaiter que toutes les années se terminent avec une semblable augmentation des effectifs. En ce qui concerne nos revendications, nos syndiqués savent ce que nous avons fait ; nous n'en tirons aucune vanité, nous suivons simplement notre mot de devise : Aïmons-nous. Aïdons-nous.
Notre Syndicat a été représenté à divers Congrès et réunions, à Nantes, à Saumur, à Paris, ainsi qu'à la session d'études confédérale de Bierville, et cela n'est ni du temps ni de l'argent perdu, car nous estimons que c'est la bonne formule pour la formation de nos militants.
Si nos militants se déplacent, d'autres viennent aussi nous rendre visite : Bachelier, Bellevaire, Froutin, nous ont aussi donné des conférences fort suivies.
Notre camarade souligne nos différentes interventions en faveur du décompte de temps pour la retraite, pour les salaires, et pour l'application stricte de la loi de huit heures.
Notre Caisse de Secours a distribué la somme de 997 fr. pour malades, blessures, naissances, Sou du Soldat. Que tous les syndiqués aient à cœur d'être à jour pour le paiement de leurs cotisations, car personne n'est à l'abri de la maladie ou d'un accident et un retard de plus de trois mois pour leur cotisation les privera du droit aux allocations.
Le Président termine en disant à tous de bien se pénétrer de l'esprit et des méthodes du Syndicalisme chrétien, qui seul est capable de restaurer dans notre pays la paix totale par sa doctrine de justice et de fraternité. Il est ensuite donné état de notre caisse syndicale : malgré nos dépenses, nous avons un bon fond de réserve, et cela grâce à nos cotisations élevées et au dévouement des collecteurs.

Puis, le Secrétaire fait un rapport sur la situation actuelle du bassin ardoisier, et nous demande d'être vigilants. Il donne ensuite des renseignements sur les statuts de la caisse confédérale de dépense professionnelle, appelée à fonctionner en cas de grève ou de lock-out, et tous conflits d'ordre professionnels. L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'adhésion à cette caisse.
Au renouvellement du Conseil, c'est à l'unanimité que tous les membres sortants sont réélus, ainsi que le nouveau délégué.
Le Bureau syndical pour 1935 se compose de la façon suivante : Président, E. Halopé ; vice-présidents, L. Herrou, M. Le Louch ; Secrétaire, J. Lesclapart ; Secrétaire adjoints, A. Maillet, L. Lebreton ; trésorier, J. Arébron ; trésorier-adjoint, R. Alleaume. Les membres du Conseil sont au nombre de 16.
N'est-ce pas, camarades, que cette réunion a été très intéressante ? Elle nous montre notre Syndicat sous son véritable jour. Une organisation jeune, pleine d'allant, qui tout de même a déjà un passé qui lui garantit un avenir bien supérieur encore, si vous le voulez.
Donc, tous au travail, soyons militants, des « Vrais de vrai ».
Alphonse MAILLET.

Amis Syndiqués,
Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat. Payez-le vous-mêmes
L'anticalisme de la C. G. T. à la 38^e Session du Conseil Supérieur du Travail

Ce n'est certes pas la première fois qu'un représentant qualifié de la C. G. T. nous fournit, à l'occasion d'un débat devant le Conseil Supérieur du Travail, un exemple probant de la conception très particulière qu'ont les « cégétistes » de la neutralité et de l'indépendance dont ils se targuent pour essayer d'attirer à eux les travailleurs catholiques.
Dans son rapport, présentant la thèse ouvrière en ce qui concerne les « remèdes aux licenciements résultant de progrès techniques ou de perfectionnements de l'organisation du travail », M. Adolphe Hodeé, qui est, au Conseil Supérieur du Travail, le délégué des travailleurs de la terre affiliés à la C. G. T., et qui parlait au nom de tous ses collègues « cégétistes », a cru nécessaire d'incorporer cette observation : « La neutralité qu'intempérie ». « La civilisation moderne ne pourra laisser dans l'histoire une place honorable que si elle ne remorque à sa suite un fardeau de misère analogue à celui dont les vieilles civilisations sont mortes. Nous avons substitué aux idéaux impuissants l'affirmation que la conscience moderne peut guider les hommes plus sûrement que la vieille chanson. Celle-ci est morte en nos cœurs et nous ne pleurons point sur son linéol de pourpre. Nous ne méprisons point le passé, mais notre destin est, ici-bas, sans espérances illusoires vers une justice transcendante ».
Avec l'émotion que l'on devine, Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., souligna, en termes vibrants, ce qu'une telle déclara-

tion avait d'inopportun. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques phrases de son intervention :
« Certes, je ne regrette pas, mon cher collègue, que vous ayez loyalement exprimé votre pensée. Vous avez ainsi justifié, une fois de plus, l'existence en fait de plusieurs tendances syndicales, donc de plusieurs organisations subsistant malgré les désirs d'unité que vous exprimez si souvent. Certaines attitudes, certaines affirmations, écartent de vos rangs, vous le comprendrez, les travailleurs qui demeurent attachés à une religion positive, ceux mêmes qui croient à la nécessité, à l'efficacité sociale de la morale chrétienne. Cela n'exclut d'ailleurs pas, nous l'avons souvent prouvé, une entente pour l'action.
« Rappelant une phrase lyrique, due à un homme dont la pensée, le talent ne sont indifférents à personne, et dont il faut saluer avec respect la mort tragique, vous assurez que la « vieille chanson » est morte en vos cœurs. Cela est possible, et je le regretterais. Mais êtes-vous bien sûr que ce soit exact ? Si j'osais me pencher fraternellement sur vos âmes, je constatera sans doute que les grands mots, les idées-forces qui ont suscité, qui entretiennent votre dévouement à la classe populaire : vérité, justice, beauté, ce sont les pseudonymes de la divinité que vous recherchez sans le vouloir, comme ces Athéniens qui avaient élevé un autel au dieu inconnu.
« Le fait est, cependant, que la « vieille chanson » demeure une réalité vivante, active, transformatrice, dans le cœur de millions d'êtres humains, qui sont des travailleurs comme vous, des prolétaires de la même essence que la vôtre ».

REAU
UNE GARANTIE D'ÉLÉGANCE ET DE QUALITÉ
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes, LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre, SOMMIER, MATELAS pur laine,
Traversin, deux Orelliers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. LIVRAISON FRANCO

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

MESSAGERIES DE L'OUEST
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimbeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimbeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

LE BOULET-BARRÉ AUX EXTREMITES
Une garantie: La Marque est barrée aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SÉLECTIONNÉS
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX OUB SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

CAFÉ COF'S
Pour votre CAFÉ servez-vous du COF'S

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

LE BOULET-BARRÉ AUX EXTREMITES
Une garantie: La Marque est barrée aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SÉLECTIONNÉS
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX OUB SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO 5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64 Renseignements gratuits

VISITEZ A NANTES DECRÉ LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS